

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
SECTION B. EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE ET DEFINITION DES OBJECTIFS	4
B1 Evaluation de la valeur patrimoniale.....	4
B1.1 Evaluation des habitats, des espèces et du patrimoine géologique.....	4
B1.1.1 Habitats naturels	4
B1.1.2 Espèces	6
B1.1.3 Patrimoine géologique.....	10
B1.1.4 Patrimoine paysager	10
B1.1.5 Patrimoine socio-culturel.....	10
B1.2 Analyse des potentiels d'interprétation	11
B1.3 La place des Roches d'Oêtre dans un ensemble d'espaces protégés et gérés	11
B2 Synthèse des préconisations pour les habitats naturels et les espèces	12
B2.1 Bâti.....	12
B2.2 Végétation chasmophytique.....	12
B2.3 Pelouses à annuelles, landes et fourrés	12
B2.4 Espaces boisés et associés.....	12
B2.5 Prairies	13
B2.6 Milieux aquatiques.....	13
B2.7 Remarque.....	13
B3 Objectifs à long terme	13
B3.1 Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel	13
B3.2 Autres objectifs : accueil, pédagogie	13
B4 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.....	14
B4.1 Tendances naturelles	14
B4.2 Tendances directement induites par l'homme sur le site	14
B4.3 Facteurs extérieurs.....	15
B4.4 Autres contraintes de gestion.....	15
B5 Définition des objectifs du plan de gestion 2003-2008	15
B5.1 Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine	17
B5.1.1 Milieu Naturel.....	17
B5.1.2 Faune	17
B5.1.3 Flore	17
B5.1.4 Paysage	17
B5.2 Objectifs relatifs à l'accueil et à la pédagogie.....	18

B5.3	Autres objectifs.....	18
SECTION C. PLAN DE TRAVAIL		19
C1	Les opérations	19
C1.1	Gestion administrative et communication.....	19
C1.2	Gestion des habitats, des espèces et des paysages	21
C1.2.1	Gestion des habitats naturels prioritaires	21
C1.2.2	Autres habitats naturels	24
C1.2.3	Espèces	27
C1.2.4	Paysage	28
C1.3	Suivi des habitats et du paysage.....	29
C1.3.1	Suivi d'habitats.....	29
C1.3.2	Suivi photographique du site.....	29
C1.3.3	Suivi d'espèces.....	30
C1.3.4	Compléments d'inventaires.....	31
C1.4	Gestion de projets	31
C1.5	Fréquentation, accueil et pédagogie.....	32
C1.6	Maintenances des infrastructures et des outils.....	33
C2	Le plan de travail	39
C2.1	Plan d'action 2003-2007	39
SECTION D. PROGRAMME D'EVALUATION DU PRESENT PLAN DE GESTION.....		47
D1	Evaluation annuelle : rapport d'activité (COMM2).....	47
D2	Evaluation de la gestion au bout des cinq années (BILA 1)	47
CONCLUSION.....		48
BIBLIOGRAPHIE		49
ANNEXES.....		50

INTRODUCTION

Désormais reconnu par une réputation qui dépasse aujourd'hui les limites départementales, facilement identifiable dans les paysages et jouissant d'un accès direct par la route, l'imposant môle minéral de la Roche d'Oëtre constitue un important point de repère et d'ancrage sur lequel se cristallisent depuis quelques décennies des fréquentations croissantes.

Cet espace, hier encore privé, vient d'être récemment acquis par la Communauté de Communes du Bocage d'Athis-de-l'Orne et la commune de Saint-Philbert-sur-Orne qui comptent, dans un avenir proche (2003-2004), y mettre en place un important projet de développement local (pavillon d'accueil avec restaurant, bar, point d'information, salles d'exposition et de conférence...) dans le cadre de l'opération Grand Site inscrite dans le Schéma régional d'aménagement.

Le Conseil général de l'Orne s'est associé à cet achat dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles. Le périmètre de préemption (120 hectares) qui englobe le Site Classé de la Roche d'Oëtre a été étendu vers l'amont jusqu'aux terrains de la Maison de la Rivière et du Paysage, sur 3 kilomètres des Gorges de la Rouvre où des parcelles sont régulièrement achetées en rive droite par le département.

La gestion de cet espace naturel nécessite à présent d'être planifiée, à l'image des autres sites concernés par la politique menée par le Conseil général de l'Orne. C'est la vocation du présent document.

Ce plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible Roche d'Oëtre - Gorges de la Rouvre est présenté en deux tomes.

Le premier tome donne les caractères généraux du site et détaille les éléments patrimoniaux des points de vue géologique, écologique, paysager et aussi socio-économique.

La présentation des unités écologiques est associée à des préconisations de gestion optimale, sans appréciation de critères de faisabilité ou de statuts de propriété.

Le deuxième tome du plan de gestion fournit une évaluation des différents éléments du patrimoine et présente une synthèse des préconisations détaillées dans le premier tome.

Les objectifs à long terme sont définis d'après la politique du Conseil général de l'Orne vis-à-vis des Espaces Naturels Sensibles du département.

L'examen des différents facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion du site permet alors de définir des objectifs à court terme, devant être respectés durant les cinq ans.

Enfin les actions du plan sont choisies en fonction des priorités, des statuts des terrains et une programmation est proposée, accompagnée d'une estimation des coûts financiers.

Ce plan de gestion doit permettre aux différentes collectivités locales concernées, ainsi qu'aux propriétaires privés, de maintenir la qualité écologique et paysagère du site tout en permettant, dans les secteurs appropriés, l'ouverture au public et sa sensibilisation à l'environnement.

Section B. Evaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs

B1 Evaluation de la valeur patrimoniale

B1.1 Evaluation des habitats, des espèces et du patrimoine géologique

B1.1.1 Habitats naturels

Les habitats naturels présents sur le site ont été décrits précisément dans le premier tome de ce plan de gestion.

Parmi eux, les habitats prioritaires européens représentent une grande valeur patrimoniale, compte tenu de leur rareté et de leur vulnérabilité. Ce sont essentiellement les prairies initiales, pauvres en éléments nutritifs, donc menacées par les amendements agricoles mais aussi par la déprise agricole et l'enfrichement, ainsi que les boisements humides et de ravin. Ces habitats représentent une faible part de la superficie du site (environ 6 %) et sont particulièrement vulnérables.

(La désignation des habitats est suivie des codes CORINE biotopes et EUR 15).

– **HABITATS NATURELS PRIORITAIRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (4)**

- Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones submontagnardes de l'Europe continentale (CB 35.1 ; EUR 6230)
 - Pelouse initiale à Fétuque capillaire et Gaillet saxatile
 - Prairie de fauche à Orchis bouffon et Saxifrage granulé
- Tourbières boisées (CB 44.A1 ; EUR 91D0)
 - Fourré pionnier à Saule roux - cendré et Osmonde royale (fragmentaire)
 - Aulnaie à sphaignes (fragmentaire)
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (CB 44.33 et CB 44.31 ; EUR 91EO)
 - Aulnaie-frênaie ajourée à Houblon et Liseron des haies
 - Aulnaie-frênaie à Laïche pendante (souvent fragmentaire)
- Forêts de pentes, éboulis ou ravin du Tilio-Acerion (CB 41.41 ; EUR 9180)
 - Frênaie-érablière à Scolopendre et Polystic à soies

A coté de ces habitats prioritaires, d'autres habitats, d'intérêt communautaire ou non, sont présents. Les habitats d'intérêt communautaire représentent environ 62,5 % de la superficie du site. Ils comprennent différents milieux ouverts (certaines pelouses, les prairies et landes) ainsi que la rivière, habitat majeur pour la conservation de certaines espèces au niveau du site.

Mis à part certains qui peuvent plutôt être considérés des sources de dégradation du milieu naturel (parcelles de résineux monospécifiques, peupleraies), tous les habitats, même ceux qui ne sont pas visés par les mesures européennes, ont leur place et leur rôle à jouer au niveau de l'écosystème.

– **HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (12)**

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes (Isoëto-Nanojuncetea) (CB 22.323 ; EUR 3130)
 - Groupement à Scirpe sétacé et Jonc des crapauds
- Sources riches en minéraux (CB 54.112 ; EUR 7160)
 - Bourbier à Cardamine flexueuse et Dorine à feuilles opposées
- Grottes non exploitées par le tourisme (CB 65 ; EUR 8310)
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (CB 62.212 ; EUR 8220)
 - Groupements des fissures de rochers à Doradille noire et Ombrilic des rochers

- Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion (CB 62-42 et EUR 8230 ? ou CB 34.114 et EUR 6110 ? -manque de précision de la Directive)
 - Pelouses annuelles à Catapode des graviers
 - Pelouses annuelles à Canche printanière et Spergule printanière
 - Pelouse à Aphané à petits fruits et Orpin rougeâtre
 - Pelouse succulente à Orpin réfléchi et Millepertuis à feuilles linéaires
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (CB 38.21 et 38.22 ; EUR 6510)
 - Prairie de fauche à Luzule champêtre
 - Prairie de fauche à Berce sphondyle et Fromental
 - Prairie sous-pâturée à Gaillet vrai et Trèfle rampant
- Prairies à Molinia sur sols tourbeux (CB 37.312 ; EUR 6410)
 - Prairie tourbeuse à Carvi verticillé et Jonc à tépales aigus (fragmentaire)
 - Prairie para-tourbeuse à Cirse des anglais et Scorsonère humble
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (CB 37.7 ; EUR 6430)
 - Friche à Reine des prés et Jonc à tépales aigus
 - Ourlet à Ortie et Liseron des haies
 - Ourlet à Fougère femelle et Baldingère
- Landes sèches européennes (CB 31.238 ; EUR 4030)
 - Lande rocheuse à Millepertuis à feuilles linéaires, Bruyère cendrée et lichens
- Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (CB 31.882 ; EUR 5130)
 - Fourré de corniche à Genévrier commun et Genêt à balais
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (CB 41.12 ; EUR 9120)
 - Chênaie sessiliflore-hêtraie à Canche flexueuse et Fougère-Aigle
- Hêtraies du Asperulo-Fagetum (CB 41.13 ; EUR 9130)
 - Chênaie, chênaie-frênaie à Mélisque et ronces

Un autre milieu représente un intérêt tout particulier : c'est la Rouvre, qui abrite des habitats d'espèces aquatiques de premier ordre, visées par la Directive Habitats et ses annexes.

– **REPRESENTATION SPATIALE DES HABITATS**

Surface totale de la zone de préemption	120 ha	100 %
Habitats naturels prioritaires d'intérêt communautaire		
Formations herbeuses à Nardus (CB 35.1 ; EUR 6230)		< 0,1 %
Tourbières boisées (CB 44.A1 ; EUR 91D0)	< 1 ha	1 %
Forêts alluviales (CB 44.33 et CB 44.31 ; EUR 91EO)	6 ha	5 %
Forêts de pentes (CB 41.41 ; EUR 9180)		< 0,1 %
Total	7 ha	6 %
Habitats naturels d'intérêt communautaire		
Eaux stagnantes (CB 22.323 ; EUR 3130)		< 0,1 %
Sources riches en minéraux (CB 54.112 ; EUR 7160)		< 0,1 %
Grottes non exploitées par le tourisme (CB 65 ; EUR 8310)		< 0,1 %
Pentes rocheuses à chasmophytiques (CB 62.212 ; EUR 8220)		< 0,1 %
Roches siliceuses à végétation pionnière (CB 62-42 et EUR 8230 ?...)	< 0,5 ha	< 1 %
Pelouses maigres de fauche (CB 38.21 et 38.22 ; EUR 6510)	8 ha	7 %
Prairies à Molinia sur sols tourbeux (CB 37.312 ; EUR 6410)	0,5 ha	< 1 %
Mégaphorbiaies hydrophiles (CB 37.7 ; EUR 6430)	< 0,5 ha	< 1 %
Landes sèches européennes (CB 31.238 ; EUR 4030)	1,5 ha	1 %
Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (CB 31.882 EUR 5130)		< 0,1 %
Hêtraies acidophiles atlantiques à Ilex (CB 41.12 ; EUR 9120)	20 ha	17 %
Hêtraies du Asperulo-Fagetum (CB 41.13 ; EUR 9130)	44 ha	37 %
Total	75 ha	62,5 %
Habitats piscicoles et malacologiques	3,5 ha	3 %
Autres habitats		
Fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine	3 ha	2 %
Plantations résineuses	18 ha	17 %
Pâturage à Ray-grass et Crételle	4 ha	3 %
Fourré à Genêt à balais et Aubépine monogyne	1 ha	< 1 %
Manteau à Coudrier et Aubépine monogyne	4 ha	4 %
Prairie à Jonc à tépales aigus et Crételle	2,5 ha	2 %
Peupleraie	2 ha	1,5 %
Total	37,5 ha	31 %
Habitats naturels d'intérêt communautaire	82 ha	68,5 %
dont habitats naturels prioritaires	7 ha	6 %
Autres habitats	38 ha	31,5 %

B1.1.2 Espèces

Les listes des taxons recensés sont présentées en annexe du premier tome du plan de gestion.

Les espèces animales sont les plus rares et les plus menacées et représentent donc l'enjeu le plus important.

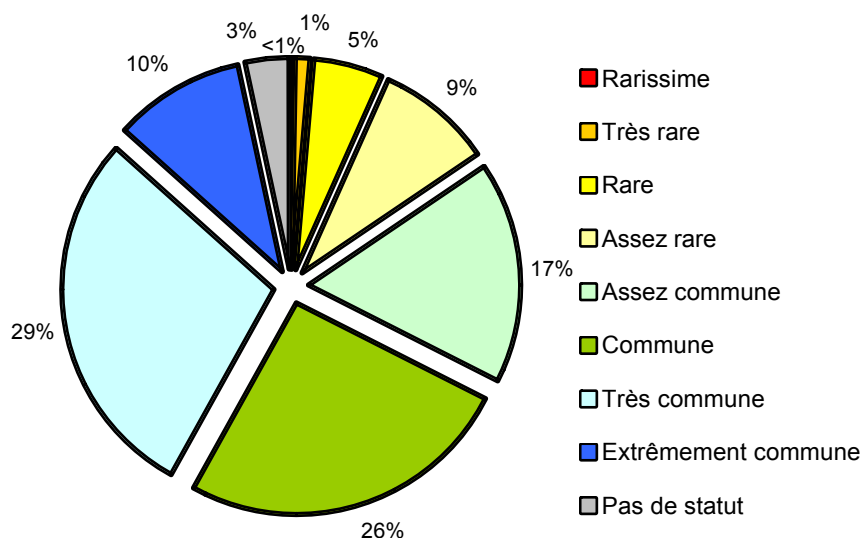
Les espèces végétales comprennent quelques espèces patrimoniales. La valeur floristique du site réside dans la diversité importante de sa flore que les mesures de gestion, notamment au niveau des prairies, pourront augmenter.

Il convient de préciser que des inventaires complémentaires concernant les végétaux « inférieurs » comme les algues, les mousses et les hépatiques, montreront certainement la présence d'espèces remarquables.

▪ Flore

Il a été recensé à ce jour 330 espèces de plantes vasculaires dont 13 espèces de Ptéridophytes. Du côté de la végétation bryo-lichénique, l'inventaire réalisé au niveau de la Roche d'Oëtre a permis de recenser 65 espèces de lichens, dont 21 Cladonia, 14 espèces d'hépatiques et 60 espèces de mousses. Environ un quart de ces espèces sont assez rares à très rares en Basse-Normandie armoricaine.

Le graphique ci-dessous indique la répartition des espèces végétales vasculaires en fonction de leur rareté (statuts d'après PROVOST, 1998).



Quelques espèces végétales à caractère patrimonial peuvent être citées :

– **PROTECTION REGIONALE**

Spergule printanière
Cladonie des rennes
Orchis grenouille

Spergula morisonii
Cladonia rangiferina
Coeloglossum viride

– **LISTE ROUGE ARMORICAINE**

Orpin rougeâtre
Genévrier commun
Saxifrage granulé
Doronic à feuilles de plantain
Corydale solide

Sedum rubens
Juniperus communis
Saxifraga granulata
Doronicum plantagineum
Corydalis solida

– **ESPECES TRES RARES DANS L'ORNE**

Spiranthe d'automne
Lotier très étroit
Scille d'automne
Rosier à petites fleurs

Spiranthes spiralis
Lotus angustissimus
Scilla autumnalis
Rosa micrantha

– **ESPECES RARES DANS L'ORNE**

Millepertuis à feuilles linéaires
Epervière de Lepeletier
Fétuque à longues feuilles
Silène penché
Orobanche du genêt

Hypericum linarifolium
Hieracium peleteranum
Festuca longifolia
Silene nutans
Orobanche rapum-genistae

▪ **Faune**

A ce jour, il a été recensé sur le site 242 espèces animales. Ce sont :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 15 Mollusques, | - 3 Hyménoptères, |
| - 14 Odonates, | - 24 Poissons, |
| - 15 Orthoptères, | - 6 Amphibiens, |
| - 40 Lépidoptères, | - 7 Reptiles, |
| - 4 Crustacés, | - 64 Oiseaux, |
| - 17 Coléoptères, | - 29 Mammifères. |
| - 4 Araignées, | |

Parmi ces espèces, certaines méritent un intérêt tout particulier (voir tableau plus loin) du fait de leur rareté. En l'état actuel des connaissances, ces espèces sont particulièrement liées au milieu aquatique – la Rouvre - ainsi qu'aux milieux ouverts chauds et secs comme les landes, les escarpements rocheux et les pelouses.

L'espèce aquatique la plus remarquable est sans nul doute la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*), un bivalve d'eau douce subsistant encore dans 80 rivières françaises et sujet à une alarmante diminution de ses effectifs du fait de sa grande sensibilité aux dégradations de son habitat. Le site abrite de plus, dans un ruisseau affluent de la Rouvre, une petite population d'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*).

En ce qui concerne les espèces terrestres remarquables, on peut citer le Lézard vert (*Lacerta viridis*), et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), proches de leur limite nord de répartition et présents sur le site du fait de la chaleur de certaines zones .

Il est certain que des prospections futures, concernant les chiroptères et certains ordres d'insectes, mettront en évidence d'autres espèces remarquables supplémentaires, confirmant la pertinence d'une gestion conservatoire sur le site « Roche d'Oêtre-Gorges de la Rouvre ».

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces les plus marquantes.

Groupes	Noms scientifiques	Noms français	Rég	61	LRN	Dir. Hab	Berne	Bonn
Mollusques	<i>Margaretifera margaretifera</i>	Mulette perlière				An 2, An 5		
Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	2	2	V	An 2, An 5	B3	
Odonates	<i>Boyeria irene</i>	Aeschna paisible	1	3				
	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé		3				
	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire		3				
Orthoptères	<i>Chorthippus binotatus</i>	Criquet des ajoncs	1	1				
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	3	3				
	<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des pins	3	3				
	<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée	1	2				
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant				An 2		
Poissons	<i>Cottus gobio</i>	Chabot				An 2		
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer				An 2	B3	
	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	1		V	An 2, An 5	B3	
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	3	3	I	An 4	B2	
Reptiles	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	1	1		An 4	B2	
	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	3	3L	I		B3	
Oiseaux	<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	1L		S	An 4	B2	
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1L		S	An 4	B2	
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	3	4		OI	B2	b2
	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	1	2		B2		
	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	1	1		OI	B2	b2
	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	3	3			B2	b2
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur	2			OI	B2	
	<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière		3			B2	
	<i>Parus ater</i>	Mésange noire	2	2			B2	
	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rouge queue à front blanc	3	3			B2	
Mammifères	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	2	3			B2	
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	4	4	V	An 2, An 4	B2	b2
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	2	1	V	An 2, An 4	B2	b2
	<i>Myotis daubentonii</i>	Vespertilion de Daubenton	3	3	S	An 4	B2	b2
	<i>Lutra lutra ?</i>	Loutre ?	1	1	Except	An 2, An 4	B2	
	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	3	2		An 4	B3	
	<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à gorge jaune	1	1				

Rappel des cotations et des statuts

Indice de rareté pour la Région et le Département :

1 - Très rare 2 - Rare 3 - Assez rare L - En limite de répartition

LRN : Liste rouge nationale

V - espèces vulnérable I - espèce au statut indéterminé S - espèce à surveiller

Directive Habitats de l'Union Européenne :

An 2 - Annexe 2 An 4 - Annexe 4 An 5 - Annexe 5

Directive "Oiseaux" de l'Union Européenne

OI : Annexe 1

Convention de Berne :

B2 - Annexe 1 B3 - Annexe 3

Convention de Bonn :

b1 - Annexe 1 b2 - Annexe 2

Au stade actuel des connaissances, le Val de Rouvre rassemble donc :

- **16 espèces végétales vasculaires peu communes dont 2 protégées au niveau régional ;**
- **19 espèces de bryophytes et de lichens rares à très rares dont 1 protégée au niveau régional ;**
- **24 espèces animales rares à très rares dont 9 en annexe 2, 6 en annexe 4 de la Directive Habitats et 3 en annexe 1 de la Directive Oiseaux ;**
- **16 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires ;**

ce qui reflète bien une richesse et une diversité biologiques de premier ordre au niveau régional qui méritent qu'une gestion particulière leur soit réservée dans l'avenir.

B1.1.3 Patrimoine géologique

La géologie du site lui confère un fort intérêt patrimonial, de par l'existence de différentes formations:

- les granites dits « d'Athis », présents sous la forme d'un batholite et référence de nombreuses générations d'apprentis géologues ;
- les cornéennes (et schistes tachetés), schistes métamorphisés présents sous la forme d'une auréole encadrant le granite ;
- les poudingues pourprés, grès rougeâtres (enfermant de petits galets) très résistants, responsables de la morphologie contrastée du site de la Roche d'Oëtre. Ce poudingue de base du Cambrien repose sans transition sur les granites antérieurs et montre donc une discordance angulaire majeure entre deux ères géologiques (ère précambrienne – ère primaire) ;

mais aussi de par l'encaissement de la rivière et de ses méandres traduisant le résultat de l'érosion différentielle.

B1.1.4 Patrimoine paysager

L'étude paysagère, présentée dans le premier tome du plan de gestion, a mis en évidence les éléments forts du patrimoine du site :

- les escarpements rocheux qui créent des perspectives paysagères, depuis le plateau comme depuis le fond de la vallée,
- les prairies créant des sortes de respirations au sein des paysages très boisés,
- les boules et amoncellements granitiques, qui forgent l'identité des Gorges de la Rouvre et lui donnent son caractère minéral,
- les sentiers étroits et sauvages,
- les secteurs de sources et de bois humides,
- **la forêt galerie de la Rouvre et la rivière elle-même**, un des rares torrents de l'Ouest de la France.

Ces différents éléments, présents au sein de la matrice boisée du site, doivent être préservés et mis en valeur, accentuant ainsi l'intérêt de cet espace naturel. Il convient de souligner que nous nous trouvons à cet endroit dans un des secteurs les plus vallonnés et les plus pittoresques de la Suisse Normande.

B1.1.5 Patrimoine socio-culturel

A côté des patrimoines naturel et paysager, il ne faut pas omettre le patrimoine représenté par les activités socio-économiques actuelles ou passées, ainsi que le patrimoine bâti.

Moulins et murets de pierres sont les témoins de l'activité passée. La toponymie est, elle aussi, révélatrice des usages passés et des anciens habitants.

L'exploitation agricole, par le pâturage ou la fauche, doit être maintenue, à des fins de gestion écologique, d'encouragement à l'agriculture raisonnée mais aussi de maintien d'un lien social supplémentaire entre le site et les habitants.

Un patrimoine s'exprime également à travers des loisirs et des sports, comme la pêche avec un parcours très technique dans un cadre sauvage et le canoë-kayak, praticable uniquement aux hautes eaux hivernales et par des sportifs confirmés. Le potentiel randonnée, avec le chemin de bord de Rouvre, la montée à la Roche d'Oëtre et les sentiers environnants, est important. Ce patrimoine convient d'être valorisé, mais aussi préservé d'une fréquentation trop importante et non adaptée.

B1.2 Analyse des potentiels d'interprétation

La présence de sentiers d'interprétation (parcours « pêche – nature » à la Maison du Paysage, « Bréel au Naturel », « parcours botanique »), de deux maisons de site et d'une équipe d'animation permet déjà l'exploration d'un large spectre de thèmes exploité autant dans le cadre des interventions pédagogiques que des sorties guidées. Il sera encore dynamisé par la mise en place de la troisième maison de site à la Roche d'Oëtre (2004-2005).

Ces potentiels d'interprétation sont :

- **les légendes** concernant la Roche d'Oëtre et divers contes ;
- **les usages** passés (moulins, carrières, agriculture, sylviculture) et présents ;
- **la découverte de la nature et du paysage**, avec
 - la géologie (paysages du granite, discordance angulaire, synclinaux primaires, charnière primaire – secondaire, érosion différentielle et creusement de la vallée...),
 - la pédologie (présence de rankers, de sols paratourbeux, alluvionnaires...),
 - la flore et les successions végétales,
 - la faune,
 - les différents gradients écologiques très marqués sur le site (sécheresse-humidité, minéral-organique, ombre-lumière),
 - la découverte spécifique de la rivière (fonctionnement, faune, flore, pêche) et des milieux aquatiques en général,
 - les méthodes de lecture d'un paysage,
- **la protection de la nature** et la notion de gestion écologique avec
 - la gestion conservatoire de l'ensemble de l'espace naturel sensible,
 - les mesures de protection réglementaires et les programmes (APPB, ENS, Natura 2000),
 - l'articulation nécessaire entre activités humaines et préservation de la biodiversité.

B1.3 La place des Roches d'Oëtre dans un ensemble d'espaces protégés et gérés

Le site « Roche d'Oëtre – Gorges de la Rouvre » est un des onze Espaces Naturels Sensibles de l'Orne. L'Espace Naturel Sensible le plus proche est le marais de Briouze.

Le site est compris, prairies près de la Maison du Paysage mises à part, dans le site Natura 2000 « Vallée de l'Orne et affluents ». Ce périmètre Natura 2000 rassemble, entre autres milieux, des escarpements rocheux de grand intérêt (méandre de Rouvrou et Cul-de-Rouvre également sur la Rouvre, Rochers du Bec Corbin, des Parcs et de la Houle sur l'Orne).

L'ENS "Roche d'Oëtre Gorges de la Rouvre" n'est donc pas un site isolé dans l'effort de préservation de la biodiversité de la Suisse Normande. Il pourra profiter d'expériences nouvelles, ou en faire bénéficier d'autres sites.

La Rouvre bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Un Contrat rural est opérationnel sur le bassin versant de la Rouvre, sous l'impulsion de la Communauté de Communes d'Athis-de-l'Orne, avec la participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Orne.

B2 Synthèse des préconisations pour les habitats naturels et les espèces

Avant de définir les objectifs à long terme, puis ceux à court terme, de la gestion de l'E.N.S. « Roche d'Oêtre Gorges de la Rouvre », il est nécessaire de rappeler les préconisations de gestion écologiques qui ont été énoncées pour chaque habitat dans le tome 1.

Ces préconisations ont été formulées afin de préciser les orientations nécessaires pour atteindre un « optimum écologique ».

Les opérations véritablement retenues seront, en fait, le fruit d'un compromis entre ces préconisations optimales, les objectifs choisis, leur priorité mais également leur faisabilité.

Ces préconisations « optimales » sont synthétisées ci-après par grands ensembles écologiques.

B2.1 Bâti

Hormis son intérêt en tant qu'élément du paysage et que témoin de l'activité humaine passée, le bâti (murets de pierres, ruines et ouverture dans bâtiments) peut se révéler être une zone refuge pour des espèces végétales (végétation des affleurements rocheux) et animales (reptiles, chauve-souris).

Il est donc recommandé de restaurer de manière adaptée les éléments du bâti.

B2.2 Végétation chasmophytique

Cette végétation à petites fougères et Ombilic des rochers ne concerne que des espaces très réduits comme les roches à nu ou les murets de pierres sèches. Il est nécessaire d'épargner ces communautés lors des travaux et de leur maintenir ombre et fraîcheur. La restauration de murets de pierres et de talus leur sera bénéfique.

B2.3 Pelouses à annuelles, landes et fourrés

Cette succession pelouses-landes-fourrés constitue un des intérêts majeurs du site en ce qui concerne le patrimoine naturel. Il est nécessaire de maintenir, en mosaïque, cet ensemble et de le favoriser, en gagnant sur la chênaie acidiphile dégradée située majoritairement sur le plateau. La progression des fourrés doit être contenue. Le dégagement d'escarpements rocheux le long de la Rouvre permettrait de restaurer des espaces pour ces pelouses, en plus de l'ouverture de nouvelles perspectives paysagères.

Cette gestion peut être tout à fait en accord avec une gestion à vocation cynégétique.

B2.4 Espaces boisés et associés

Les espaces boisés sont largement majoritaires sur le site. Comme évoqué précédemment, les peuplements dégradés du plateau pourraient être limités pour laisser la place à l'ensemble pelouses-landes-fourrés.

Les boisements de pente doivent être conservés en l'état, en restaurant de manière adaptée les dégâts de la tempête. Il s'agit également de maintenir les strates arbustives (Houx, Néflier, Chèvrefeuille, Aubépine...) et de réaliser des compléments de plantation dans les zones éclaircies où ronces et Fougère aigle dominant.

L'enrésinement des parcelles et les coupes à blanc doivent, dans la mesure du possible, être proscrites, aussi bien dans un but écologique que paysager. A cet égard, la concertation avec les propriétaires de parcelles forestières à vocation de production est à promouvoir. La création de chemins de débardage serait très préjudiciable, surtout en rive droite : le débardage y serait dommageable pour le milieu naturel et ces chemins permettraient l'accès à des véhicules motorisés indésirables.

En revanche, les espaces de lisières (haut et bas d'escarpements, bords des chemins sauf berges de la Rouvre) doivent bénéficier d'une gestion particulière où l'équilibre ombre – lumière doit être recherché pour conserver la richesse biologique de ce type de zone d'échange entre deux milieux (« écotone »).

Les boisements humides sont à conserver et à laisser évoluer –et peut-être à restaurer en ce qui concerne la petite surface d'aulnaie à sphaignes–, en évitant toute intervention visant à ouvrir le milieu. L'amélioration de la couverture forestière et de l'ambiance ombragée sont à

rechercher, surtout au niveau de la ripisylve (boisement de la berge) linéaire de la Rouvre et des aulnaies-frênaies plus spatiales. Toute intervention de déboisement, de débardage, de brûlage sur ces espaces est à proscrire, ainsi que la plantation de peupliers hybrides, néfaste à l'écosystème comme au paysage.

B2.5 Prairies

Les prairies se situent essentiellement au niveau de la Maison de la Rivière et du Paysage.

Il s'agit de les conserver, grâce à un mode de gestion adapté, car elles représentent un intérêt écologique, pédagogique et paysager important, sorte de respiration au sein des espaces boisés dominant dans la vallée.

Il s'agit d'éviter toute intervention visant à enrichir par amendement les prairies, les espèces végétales présentes étant liées à des milieux assez pauvres en éléments nutritifs (milieux oligotrophes). Le boisement de ces parcelles est aussi à proscrire.

B2.6 Milieux aquatiques

Le principal milieu aquatique du site est bien sûr la Rouvre, indissociable de ses berges. Elle abrite des espèces rares et menacées et constitue un écosystème fragile.

Il convient d'offrir des conditions de milieu favorables à la vie de ces espèces et de suivre l'état de leurs populations. Pour cela, il est nécessaire d'éviter ou de limiter certaines pratiques dans le lit majeur comme sur les berges (éclaircissement de la ripisylve, enlèvement d'arbres tombés dans la rivière mais non dangereux...).

Mais la préservation de ces espèces n'est gérable qu'à l'échelle du bassin versant de la Rouvre, donc en relation avec les autres partenaires et organismes responsables sur ce secteur, ainsi qu'en associant les usagers de la rivière et de ses abords.

B2.7 Remarque

Certaines espèces, végétales ou animales, peuvent être considérées comme des « espèces phares » : elles sont très rares et bénéficient d'une forte sympathie de la part du grand public ou des scientifiques et des naturalistes. C'est le cas de plantes comme les orchidées, et d'animaux comme le Saumon atlantique, l'Ecrevisse indigène, la Mulette perlière et la Loutre d'Europe.

Pour ce premier plan de gestion, des actions de restauration, de « reprise en main » du site doivent être réalisées pour tenter d'assurer le maintien de ces espèces particulièrement menacées. Dans un second temps, une gestion moins interventionniste devra être envisagée pour passer, à plus long terme, à une gestion écologique globale visant, si possible, à favoriser l'ensemble des espèces présentes et la diversité des habitats.

B3 Objectifs à long terme

Les caractéristiques du site développées dans le Tome 1 et l'évaluation du patrimoine naturel présentée dans la Section B permettent de définir les objectifs à long terme de la gestion du site que les plans de gestion à cinq ans successifs, avec leurs objectifs propres, tendront à atteindre.

B3.1 Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine naturel, paysager et culturel

L'objectif global à long terme de la gestion du site est la conservation de la valeur du patrimoine naturel et paysager du site,
--

par une gestion et un entretien appropriés, succédant à des opérations de restauration définies dans les plans de gestion, en partenariat avec les propriétaires privés, les communes et les usagers du site.

B3.2 Autres objectifs : accueil, pédagogie

Les autres objectifs définis dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Orne sont :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- l'accueil du public,- l'initiation et éducation à l'environnement,- la sensibilisation du public à la protection de l'environnement, |
|--|

L'objectif à long terme concernant l'accueil du public est, en relation avec la mise en place d'une maison de site à la Roche d'Oëtre, de capter le public et de l'informer tout en respectant le milieu naturel et les usages présents.

La Maison de la Rivière et du Paysage d'une part, et la Maison de site de la Roche d'Oëtre d'autre part, permettront une information du public grâce à des expositions permanentes et temporaires, des conférences et des animations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Plus largement, ces sites contribueront à une meilleure promotion de différents espaces de la Suisse Normande et du département de l'Orne.

L'objectif pédagogique à long terme est de sensibiliser le maximum de visiteurs fréquentant le site à la protection de la nature et du paysage, ainsi que de relayer les différentes initiatives des collectivités locales et associations.

B4 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

B4.1 Tendances naturelles

Des facteurs naturels peuvent influencer sur le site. Ce sont :

- **les facteurs climatiques** (variations interannuelles des précipitations, de températures),
- **les événements exceptionnels**, comme les tempêtes qui peuvent occasionner des chablis importants,
- **la tendance naturelle au boisement** avec un risque de perte de la biodiversité liée à la disparition des milieux ouverts (pelouses, prairies, landes).

B4.2 Tendances directement induites par l'homme sur le site

Les activités humaines peuvent avoir une influence, positive ou négative, sur l'évolution et la gestion du site. Ce sont :

- **les plantations de résineux monospécifiques**, ainsi que celles de peupliers. Elles sont particulièrement dommageables à l'équilibre écologique du site. Les premières dégradent fortement les sols en accentuant leur acidité, n'offrent quasiment aucun habitat pour la flore et la faune. Les secondes, en fond de vallée, nuisent à la qualité des eaux par les produits de dégradation de leurs feuilles et tendent à assécher les zones humides du fait de leur grande consommation d'eau ;
- **les coupes rases et les débardages importants**. Ces pratiques sont dommageables pour les habitats forestiers et les sols car elles perturbent fortement le milieu et peuvent induire des ruissellements, des pertes de sols et l'invasion par les ronces et les fougères ;
- **l'abandon des pratiques agricoles** qui a déjà laissé la place au boisement et l'enfrichement de certaines zones. Même si ces boisements récents font réapparaître des habitats intéressants (saulaies, frênaies), le risque de perte de biodiversité liée à l'enfrichement des différents types de prairies est réel ;
- **la fréquentation touristique du site** qui est aujourd'hui limitée à l'escarpement des Roches d'Oëtre et au site de la Maison de la Rivière et du Paysage. Cette fréquentation est amenée à augmenter son champ d'action et sa durée dans les années à venir et pourrait poser des problèmes qu'il conviendra d'anticiper (non respect des propriétés privées, risques d'incendie, parking sauvage, dérangement de la faune, pratique illicite de moto-cross, piétinement et dépôt d'ordures). En contrepartie, cette fréquentation peut contribuer à maintenir certaines zones ouvertes ;
- **la chasse et la pêche** qui n'apparaissent pas ici comme des contraintes vis-à-vis de la gestion du milieu naturel mais qui peuvent éventuellement entrer en conflit avec d'autres pratiques ;

- **la régulation des animaux dits nuisibles** par empoisonnement qui peut jouer un rôle négatif sur la gestion. En effet, cette méthode non sélective peut affecter des d'oiseaux (comme les poules d'eau), des micrommamifères ;
- **L'entretien de la rivière** qui peut avoir des conséquences néfastes graves pour les habitats aquatiques et ripariaux. Il doit donc se limiter à assurer la pérennité du passage des canoës-kayaks, ainsi qu'à éviter tout risque induit par les embâcles.

B4.3 Facteurs extérieurs

Différents facteurs présents sur le bassin versant influencent le débit et la qualité des eaux de la Rouvre (modification de l'occupation du sol, ruissellements, rejets domestiques, concentrations élevées en nitrates et en produits phytosanitaires...). Leur maîtrise est déterminante pour la préservation des habitats et des espèces de la rivière qui peut être considérée comme l'un des habitats majeurs du site en terme de patrimoine naturel.

B4.4 Autres contraintes de gestion

Le Conseil Général ne possède pas la maîtrise foncière de la totalité du site. Ceci induit des contraintes de gestion du fait du respect de la propriété privée par les visiteurs et du fait des gestions sylvicoles pratiquées, différentes selon les parcelles. Ces pratiques pourront être adaptées aux objectifs de gestion de l'Espace Naturel Sensible de manière volontaire de la part des propriétaires, grâce à des soutiens techniques et financiers qui restent à définir.

B5 Définition des objectifs du plan de gestion 2003-2008

Pour ce premier plan de gestion, il est nécessaire de définir des actions prioritaires, afin d'établir les bases permettant de mener à bien les objectifs à long terme choisis. Ces actions doivent répondre aux objectifs à court terme que nous allons définir dans ce paragraphe.

En ce qui concerne le patrimoine naturel et paysager, il est nécessaire de se concentrer sur les habitats et les espèces les plus remarquables et les plus menacés, notamment au niveau européens.

En ce qui concerne l'accueil du public et la pédagogie, il s'agira pendant les cinq ans d'assurer la cohérence de la mise en place d'une Maison de site à la Roche d'Oêtre, reliée à la Maison de la Rivière et du Paysage qui doit voir ainsi ses activités pédagogiques confortées.

Il est possible, afin de proposer une vision plus claire de la finalité des objectifs souhaités, de cartographier les orientations prioritaires (voir carte page suivante) pour l'ensemble du site. Il ne s'agit pas d'un plan rigide et directif, destiné à « fixer la nature » dans l'espace et le temps, mais seulement d'un schéma des grandes orientations proposées par secteur dont l'évolution ne sera pas bloquée pour autant.

Il est capital de préciser que la définition du plan de gestion a été l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux concernés. Quatre réunions ont été organisées en ce sens : une réunion de présentation du patrimoine naturel du site, une réunion thématique "forêt-chasse", une réunion thématique "activités de loisirs" et une réunion de présentation du document final. Les comptes-rendus de ces réunions sont joints en Annexe.

Carte des orientations principales du plan de gestion.

B5.1 Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine

B5.1.1 Milieu Naturel

▪ **Restaurer et gérer les milieux naturels européens prioritaires :**

Ce sont :

- les pelouses, les landes sèches et les prairies initiales pour les milieux ouverts,
- les boisements humides en bord de rivière, l'aulnaie tourbeuse et l'érablière de ravin pour les milieux forestiers.

▪ **Restaurer et gérer les milieux naturels non prioritaires ;**

Ce sont :

- les prairies humides et sèches pour les milieux ouverts,
- l'ensemble des boisements de versants pour les milieux forestiers,
- les habitats aquatiques.

▪ **Suivre les résultats des mesures de restauration et de gestion ;**

▪ **Participer aux efforts globaux de préservation mis en place au niveau de la Rouvre et de son bassin versant.**

B5.1.2 Faune

▪ **Effectuer un suivi des espèces remarquables sur le site et préserver, voire développer leurs habitats ;**

▪ **Améliorer le niveau de connaissance du site,**

Notamment en ce qui concerne :

- les micromammifères,
- les mollusques aquatiques et terrestres,
- les lépidoptères hétérocères,
- l'entomofaune liée aux bois morts.

B5.1.3 Flore

▪ **Favoriser les populations d'espèces patrimoniales présentes sur le site par la restauration et la gestion de leur habitat et réaliser leur suivi ;**

▪ **Améliorer la connaissance des végétaux inférieurs (algues, mousses et hépatiques) et des lichens sur le site.**

B5.1.4 Paysage

▪ **Mettre en valeur les éléments forts du paysage structurant le site ;**

Ce sont principalement les escarpements rocheux, donnant son aspect minéral au site, les prairies et les landes sèches.

▪ **Adapter au paysage les aménagements prévus sur le site ;**

Ces aménagements sont la Maison de Site à la Roche d'Oëtre, la Maison de la Rivière et du Paysage ainsi que leurs aménagements annexes, comme les sentiers de découverte.

B5.2 Objectifs relatifs à l'accueil et à la pédagogie

- **Assurer la cohérence avec le site de la mise en place de la Maison de la Roche d'Oëtre ; assurer une liaison pédestre Roche d'Oëtre - Maison de la Rivière et du Paysage ;**
- **Poursuivre les animations pédagogiques au niveau de la Maison de la Rivière et du Paysage et les étendre au site de la Roche d'Oëtre ;**
- **Gérer les flux de visiteurs en les canalisant de manière physique (balisage, panneaux) et inconsciente (gestion différenciée des abords des chemins) ;**
- **Assurer la maintenance des sentiers, des balisages et des panneaux d'informations.**

B5.3 Autres objectifs

- **Poursuivre la démarche d'information et de travail en partenariat avec les propriétaires privés, les communes et leurs représentants, ainsi qu'avec les différents usagers du site (chasseurs, pêcheurs et kayakistes notamment) ;**
- **Assurer le suivi administratif du site.**

Section C. Plan de travail

C1 Les opérations

Afin de réaliser les objectifs définis, un certain nombre d'actions doivent être réalisées durant les cinq ans du plan de gestion. Ces opérations sont de différentes sortes : actions plus ou moins lourdes de restauration, entretien et suivis, mises en place d'infrastructures, signatures de conventions, opérations de communication.

Les préconisations optimales pour le maintien et le développement de ces habitats ont été données avec la description de ces derniers (Section A).

Il s'agit maintenant de décrire les opérations à mener pendant les cinq ans du plan de gestion, en fonction des objectifs du plan, des priorités et de la faisabilité actuelle des actions :

- un titre désigne l'objet de l'opération (ou du groupe d'opérations) ;
- le diagnostic rappelle l'état du milieu, les propositions donnent les actions apportant des solutions aux problèmes mis en évidence ;
- les actions sont ensuite définies et désignées par 4 lettres suivies d'un chiffre.

Ces actions concernent en premier les parcelles des collectivités et les milieux naturels prioritaires.

Elles indiquent aux propriétaires forestiers la direction des actions à mener sur leurs parcelles s'ils souhaitent s'associer aux efforts de gestion du site. Une étude des financements possibles pour l'implication des propriétaires privés sera à mener durant le plan de gestion.

Les actions sont regroupées en différents types :

- Gestion administrative et communication,
- Gestion des habitats, des espèces et des paysages,
- Suivi des habitats et du paysage ; gestion de projets,
- Fréquentation, accueil, pédagogie,
- Maintenance des infrastructures et des outils.

C1.1 Gestion administrative et communication

▪ Adaptation du périmètre de préemption

Diagnostic : L'étude réalisée par la Maison de la Rivière et du Paysage a montré l'existence de parcelles d'un intérêt écologique notable pour les objectifs à atteindre mais localisées en limite du périmètre de préemption défini. C'est le cas notamment de la parcelle C142 abritant des associations telles que la pelouse à Aphanes à petits fruits et Orpin rougeâtre, avec *Lotus angustissimus*, et la prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé, avec le Spiranthe d'automne.

Propositions : Etant donnée la faible superficie des parcelles concernées, et leur importance non négligeable vis-à-vis de la conservation de la biodiversité du site, il serait vivement souhaitable que le Conseil Général de l'Orne étende le périmètre de préemption à cette parcelle.

EXTE 1 : Elargir le périmètre de préemption à des parcelles ciblées et d'intérêt notable pour la conservation d'habitats et d'espèces.

▪ Poursuite de la politique d'acquisition

Diagnostic : Etant donnée la superficie du site, le réseau important des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Orne, ainsi que les priorités de gestion définies, il n'est pas envisageable de prévoir une acquisition de la totalité du site par le Conseil Général à court terme. Néanmoins, en fonction des opportunités, des acquisitions seraient souhaitables pour assurer la conservation de certains milieux. Les parcelles avec ripisylve ou partie de cours d'eau, ou peupleraie à éliminer, ou forêt de ravin même dégradée, ou milieux ouverts tels que landes ou pelouses seraient tout à fait intéressantes à acquérir en particulier sur la rive droite. C'est le cas par exemple de la

parcelle C359, dont la préservation semble primordiale pour le maintien d'une population viable d'Ecrevisse à pieds blancs, et de la parcelle C142 citée plus haut.

Propositions : En fonction des moyens financiers à sa disposition pour le site, le Conseil Général pourrait mettre en provision durant le plan de gestion des fonds permettant de poursuivre l'acquisition de terrains, même de faible superficie, et d'avoir une démarche de proposition auprès des propriétaires pour certaines parcelles.

ACQU 1 : Poursuivre l'acquisition de terrains en fonction des opportunités et des priorités.

▪ **Etude des possibilités de financement**

Diagnostic : L'acquisition à court terme de l'ensemble des terrains n'est pas possible. Il n'est pas certain qu'elle soit souhaitable, du fait par exemple des priorités liées à la gestion des autres Espaces Naturels Sensibles. Les actions du plan de gestion visent donc principalement les parcelles déjà propriétés des collectivités, qui présentent d'ailleurs les principaux enjeux en terme de gestion écologique.

Néanmoins, l'adoption de pratiques sylvicoles adaptées et la réalisation d'actions de restauration d'habitats peuvent également être entreprises par des propriétaires privés, en suivant l'exemple que donnent les collectivités.

Proposition : Afin de soutenir des initiatives privées et d'en susciter, il serait souhaitable d'étudier les possibilités de financement de telles actions. Par exemple, la réalisation du document d'objectif Natura 2000 du site « Vallée de l'Orne et affluents », comprenant en grande partie l'Espace Naturel Sensible, pourra éventuellement apporter des solutions. D'autres pistes restent à explorer.

FINA 1 : Etudier les possibilités de financement pour les actions menées par des propriétaires privés.

▪ **Etablissement de conventions**

Diagnostic : Le site comprend une majorité de propriétés privées. Il est primordial de maintenir une collaboration en toute transparence et toute rigueur avec les propriétaires.

Pour les actions de gestion et de suivi des habitats et des espèces, pour les servitudes de passage sur les propriétés privées, l'établissement de conventions sera nécessaire, désignant les intervenants, fixant les modalités d'intervention et le cas échéant, les responsabilités quant au suivi et à l'entretien qui en découlerait.

Proposition : Le Conseil Général devra établir des conventions pour les différentes opérations nécessaires à la gestion du site (travaux de débroussaillage, d'abattage, d'inventaires et de suivi écologiques, d'ouverture au public...) qui seront signées avant le début de toute action.

CONV 1 : Etablir des conventions de gestion entre les propriétaires, le Conseil Général et les éventuels gestionnaires.

Diagnostic : Les activités pédagogiques et de visite sur le site (surtout à la Maison de la Rivière et du Paysage) sont déjà bien implantées. Le Conseil Général de l'Orne et la Maison de la Rivière et du Paysage ont déjà établi une convention d'animation pour un autre site, le Marais du Grand Hazé à Briouze.

Proposition : Il conviendrait d'établir une convention d'animation entre la Maison de la Rivière et du Paysage et le Conseil Général de l'Orne, pour la réalisation des animations pédagogiques et des visites sur le site.

CONV 2 : Etablir une convention d'animation.

▪ **Communication avec l'extérieur**

Diagnostic : La concertation a été mise en place au niveau des usagers, des propriétaires et des communes concernés par la zone de préemption du Conseil général. Il est nécessaire, afin de conserver une cohérence au niveau du site et de privilégier des conditions de gestion optimales, d'associer, autant que possible, ces personnes à la « vie » du site.

Propositions : Il sera nécessaire d'entretenir des relations de bon voisinage tout au long de l'année, et de permettre des contacts de proximité afin de répondre aux questions de tous les acteurs ou d'entendre leurs suggestions. Ils devront être associés à des réunions de restitution de la gestion de site, prenant la forme de comités de gestion simplifiés.

COMM 1 : Associer usagers, propriétaires et communes à la « vie » du site.

Diagnostic : Les acteurs et élus doivent être informés précisément chaque année des actions réalisées sur le site, et des actions à réaliser dans l'année à suivre.

Propositions : Afin d'assurer une communication de qualité, il sera établi un bilan annuel des actions et activités réalisées sur le site, avec une appréciation concernant leur mode de réalisation et leurs résultats. Ce bilan pourra bien sur être utile au Conseil Général afin de mettre en valeur sa politique « Espaces Naturels Sensibles », mais devra être présenté de manière plus « proche » aux élus, propriétaires et usagers du site, au cours d'une réunion en salle ou sur le terrain. Un rapport prévisionnel des activités sera établi, utile à la fois pour affiner les budgets et pour informer les acteurs de ce qui sera fait.

COMM 2 : Rédiger un rapport d'activités annuel et prévisionnel.

Diagnostic : Il n'est pas possible, et contraire à toute volonté pédagogique, de diffuser le plan de gestion tel quel à des responsables locaux, ne disposant que de peu de temps et n'ayant pas de spécialisation en environnement. Néanmoins, il est nécessaire pour le Conseil général, de pouvoir expliquer brièvement et clairement sa politique sur le site, spécialement sur un site qui combine vocations écologique et touristique.

Proposition : il serait utile d'éditer une plaquette illustrée présentant de manière synthétique le patrimoine naturel et paysager du site, les objectifs et les différentes mesures de gestion entreprises sur le site dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles ».

COMM 3 : Editer une plaquette synthétique expliquant la gestion du site.

C1.2 Gestion des habitats, des espèces et des paysages

C1.2.1 Gestion des habitats naturels prioritaires

Dans ce paragraphe, sont décrites les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la gestion des habitats prioritaires européens et de leur restauration.

Ces opérations comprennent celles qui agiront directement sur des habitats prioritaires (comme la ripisylve) mais aussi celles qui agiront sur des habitats qui ne sont pas prioritaires au niveau européen en visant leur retour vers des habitats qui le sont.

▪ **Pelouses**

Diagnostic :

Il s'agit ici de la pelouse initiale à Fétuque capillaire et Gaillet saxatile et de celle à Canche et Spergule printanière (non prioritaire mais présentée ici par commodité du fait de sa petite taille). Ces pelouses sont extrêmement réduites en surface sur le site, mais aussi sur l'ensemble de la Vallée de l'Orne. La disparition de l'exploitation forestière et pastorale dans les zones de crête et d'escarpements, qui les maintenait en mosaïque avec d'autres formations, a entraîné leur raréfaction rapide. Elles ne sont quasiment plus présentes que sur les marges des layons traversant la lande.

Propositions : Dans le cadre de la réalisation prochaine des aménagements pour l'accueil du public, il sera primordial de conserver une fréquentation du public dans certaines zones : il s'agit ici

de la pelouse à Spergule printanière et le visiteur peut devenir un auxiliaire de gestion pour sa conservation. Néanmoins, cette pelouse se situe toujours à proximité de corniche et les aspects sécuritaires ne doivent pas être négligés. En fonction des possibilités, la définition des parcours doit donc être étudiée selon un angle paysager, pédagogique et aussi écologique à une échelle assez fine.

Pour la pelouse à Gaillet saxatile (prioritaire), sa sensibilité au piétinement interdit le recours à la fréquentation publique : c'est donc une gestion différente qui primera, visant au rajeunissement de stations par nettoyage et grattage de la terre de bruyère.

PELO 1 : Adapter les parcours piétons pour le maintien des pelouses en zones ouvertes.

PELO 2 : Favoriser l'installation de nouvelles pelouses par nettoyage et grattage de rankers.

▪ **Prairies de fauche à Orchis bouffon, Saxifrage granulé et Spiranthe d'automne**

Diagnostic : Ces prairies sont caractérisées par la présence d'espèces oligotrophiques et sont très vulnérables vis-à-vis du surpâturage et des apports azotés. Ce sont en principe des prairies de fauche, mais en Suisse Normande, elles s'apparentent à des prairies sous-pâturées, en pente assez forte. En plus des secteurs du site abritant actuellement cet habitat (parcelles C1 et C142), certaines zones supplémentaires seraient susceptibles d'accueillir cette association.

Proposition : Les prairies qui accueillent, ou qui sont susceptibles d'accueillir cette association prairiale prioritaire, doivent faire l'objet d'une gestion appropriée, par fauche ou pâturage extensif, afin de maintenir, ou de recréer, les conditions nécessaires d'oligotrophie. Cette gestion sera d'ailleurs conduite, comme nous le détaillerons plus loin, vis-à-vis de la majorité des habitats prairiaux.

PRAIR 2 : Gérer par fauche manuelle.

PRAIR 3 : Débroussailler avant la gestion par fauche ou pâturage.

PRAIR 4 : Gérer par fauche mécanique.

PRAIR 5 : Gérer par pâturage extensif.

PRAIR 6 : Faucher les refus de pâturage.

▪ **Landes**

Diagnostic : Les landes constituent avec les pelouses à annuelles et vivaces citées précédemment, un des ensembles écologiques les plus remarquables du site. Leur gestion doit donc être une des actions prioritaires sur le site. Elles sont menacées par la progression du Fourré à Ajonc d'Europe et de la Chênaie acidiphile à Canche flexueuse. Ces deux formations ont totalement leur place dans la succession végétale du site, mais ne doivent pas progresser au détriment des formations qui les précèdent dans la dynamique végétale (pelouses et landes dans notre cas).

Les escarpements rocheux, où la lande peut s'installer, constituent de plus des éléments forts du paysage.

Propositions : Afin de préserver le complexe pelouses-landes, et de garder les différents stades de l'évolution de la dynamique végétale, il sera nécessaire de procéder à une diversification de certaines parties de la lande par une coupe des bruyères, voire un étrépage, et de procéder à des interventions de débroussaillage et d'abattage dans les zones plus boisées afin de permettre à la lande de gagner sur ces espaces. Ces interventions nécessiteront un suivi précis pendant leur réalisation. Au pied des escarpements, il sera utile de procéder à la création d'un corridor écologique de type lande d'une dizaine de mètres de largeur par abattage et débroussaillage.

LAND 1 : Diversifier les groupements.

LAND 2 : Contrôler une partie du fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine et de la chênaie acidiphile dégradée.

LAND 3 : Créer un corridor écologique en pied d'escarpement.

▪ **Ripisylve**

Diagnostic : La forêt de berge, composée de différents faciès d'aulnaie-frênaie, est essentiellement linéaire. Certains secteurs en rive gauche pourraient permettre une extension plus spatiale. Les ripisylves denses apportent ombrage à la rivière et constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces (comme la Moule perlière, la Musaraigne aquatique, le Martin-pêcheur, et même éventuellement la Loutre d'Europe). La ripisylve a perdu en beaucoup d'endroits son caractère dense et arbustif. Au niveau de la Maison de la Rivière et du Paysage, l'abattage des peupliers n'a laissé qu'une ripisylve arbustive embryonnaire sur une partie, l'autre partie de la ripisylve étant fortement ajourée.

Propositions : Il est indispensable de ne pas ouvrir la ripisylve et de la laisser s'étoffer. A partir de l'entrée de la Maison de la Rivière et du Paysage, on observe un gradient dans l'état de conservation : recolonisation arbustive à l'entrée à la place des peupliers abattus en rive gauche, Aulnes recépés sur l'autre rive ; puis ripisylve ajourée sur les deux rives ; et enfin forêt galerie en reconstitution sur les deux rives, jusqu'à l'aplomb de la Roche d'Oêtre. Le plus simple est certainement de laisser la nature opérer la cicatrisation des secteurs dégradés.

RIPI 1 : Conserver la ripisylve et la laisser progresser.

▪ **Boisements humides et frais**

Diagnostic : Plusieurs types de boisements humides (hormis la ripisylve) différents s'observent :

- * l'aulnaie à sphaignes extrêmement réduite,
- * les aulnaies-frênaies spatiales (C86, A144 à A149),
- * les peupleraies,
- * la forêt de ravin (A160, A161 et A162).

A l'exception des peupleraies plantées, ces habitats forestiers sont prioritaires au niveau européen.

L'aulnaie à sphaignes de la parcelle C91, même si elle est réduite et très dégradée, mérite d'être restaurée car il y a là des potentialités biologiques intéressantes. L'assèchement estival semble être une des causes principales de sa dégradation, certainement du fait de la présence d'un exutoire (C92, C94). Une étude hydrologique s'impose donc.

En ce qui concerne les aulnaies des parcelles C86 et A144 à A149, elles constituent des points forts du site, qu'il convient de préserver.

La Frênaie-acénaie de ravin, boisement de milieu « frais » plutôt qu'humide, constitue elle aussi un enjeu écologique fort du site, malgré sa faible superficie actuelle.

En ce qui concerne les peupliers hybrides plantés, ils conjuguent grande consommation d'eau, produits de dégradation des feuilles toxiques pour la vie aquatique, et faible valeur paysagère.

Propositions : Pour l'aulnaie à sphaignes, il convient, après accord du propriétaire de réaliser une étude hydrologique –en proportion avec la superficie réduite du site et son isolement– afin de définir des travaux, là encore proportionnés, afin de restaurer cet habitat original.

Pour les parcelles d'aulnaies, il est surtout nécessaire d'éviter toute intervention sylvicole visant à ouvrir le milieu, c'est-à-dire de leur appliquer la même gestion que pour la ripisylve (RIPI 1).

En ce qui concerne la forêt de ravin, il serait souhaitable de procéder au tronçonnage des chablis et de favoriser la reconstitution du boisement par des compléments de plantations.

Les peupliers, situés actuellement en propriétés privées, pourraient être progressivement éliminés, afin de laisser la place à des boisements humides "prioritaires" comme les aulnaies, en mélange avec de la mégaphorbiaie.

AULN 1 : Restaurer l'aulnaie à sphaignes par amélioration des niveaux d'eau.

ACER 1 : Favoriser la restauration de la forêt de ravin.

PEUP 1 : Elimination progressive des peupliers.

C1.2.2 Autres habitats naturels

▪ **Fourré de corniche à Genévrier commun et Genêt à balais**

Diagnostic : Cette formation est extrêmement réduite à Oëtre, alors que le Cul-de-Rouvre, non loin de là, abrite la plus belle station de la Suisse Normande.

Proposition : Il convient d'assurer le maintien de la formation à Genévrier sur le site.

FOURR 1 : Conserver le fourré à Genévrier.

▪ **Boisements des versants et milieux associés**

Diagnostic : Différents types de boisements ont été présentés dans le Tome I. Les boisements concernés par le présent paragraphe sont la chênaie-hêtraie à Canche flexueuse, la chênaie à Mélisque et ronces, ainsi que les plantations de résineux. A côté des propriétés des collectivités, d'autres boisements relèvent de la propriété privée. Dans ce cas, les actions ne peuvent être données qu'à titre de recommandations assez générales.

Des chablis encombrant les petits ruisseaux, et sont néfastes à ces micro-milieus pouvant se révéler intéressants, au niveau écologique comme paysager.

Une parcelle de résineux, en C84 face à la Roche d'Oëtre, est totalement en chablis.

Sur le site, deux actions de gestion particulièrement pénalisantes d'un point de vue écologique ont été effectuées : des plantations de résineux monospécifiques en rive gauche, la coupe à blanc d'une parcelle en rive droite.

Sur les autres parcelles, les peuplements forestiers sont dans un état de conservation très différencié selon les endroits, allant du médiocre au satisfaisant.

Propositions : En ce qui concerne les chênaies-hêtraies, il est nécessaire de maintenir les bois en l'état. Si une action sur les chablis était réalisée, elle devrait se limiter à leur tronçonnage, sans débardage pour ne pas abîmer encore plus les terrains (sauf pour la parcelle de résineux totalement en chablis), avec des compléments par plantations éventuellement.

La parcelle touchée par la tempête (n°C84), qui se trouve face à la Roche d'Oëtre, point de vue paysager, est située en propriété privée ; une concertation avec le propriétaire est donc nécessaire afin de favoriser la restauration rapide de cette parcelle.

Sur l'ensemble, on pourrait promouvoir une sylviculture intégrant également des objectifs de conservation : entretien raisonné respectant les strates arbustives, futaie jardinée avec maintien de classes d'âges différenciées, replantation de feuillus, conservation d'arbres morts sur pied...

En ce qui concerne certains ruisseaux ou suintements, un dégagement des chablis et des ronces, ainsi que des plantations éventuelles pour restaurer les conditions d'ombrage, seraient nécessaires.

Au niveau des parcelles des collectivités, il est souhaitable de gérer les lisières en feston et de maintenir, par le fait, des corridors écologiques. Au niveau de la Maison du Paysage, il est important de garder des linéaires boisés afin de conserver et restaurer des corridors biologiques reliant les différents milieux.

BOIS 1 : Promouvoir une sylviculture intégrant des objectifs écologiques.

BOIS 2 : Restaurer la parcelle la plus dégradée par les chablis (n°C84).

BOIS 3 : Restaurer des ruisseaux par dégagement et replantation éventuelle.

LIS 1 : Gérer les lisières forestières en feston et restaurer les corridors.

▪ **La Rouvre**

Diagnostic : La Rouvre est certainement l'habitat d'espèce le plus remarquable du site, du fait de son caractère torrentiel et de la faune rare qu'elle abrite (Moule perlière, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Chabot...). Malgré une qualité d'eau certainement insatisfaisante, la Rouvre présente encore un grand potentiel écologique. Elle est associée, sur le site, à une forêt-galerie qui tendra à s'étoffer. Du fait de la raréfaction des frayères, le potentiel d'accueil en salmonidés est supérieur à la population réellement présente.

Propositions : Il convient tout d'abord d'améliorer la qualité des eaux de la Rouvre par une maîtrise des différentes pollutions.

La Maison de la Rivière et du Paysage pourra participer à cet effort global et communiquer sur l'intérêt écologique exceptionnel de la rivière.

Il convient de plus de conserver la diversité des habitats de la rivière et des éléments qui la créent : les branches et arbres ne doivent être enlevés que s'il compromettent le passage des canoës ou s'ils induisent un risque pour la sécurité des personnes. L'entretien de la ripisylve doit être limité au strict minimum.

En matière de frayère, une expérimentation pourrait être effectuée en recréant un bras-frayère en aval de la retenue en parcelle C210. Cette retenue, inutile de nos jours, pourrait être supprimée ainsi que ses conséquences (ralentissement du courant et sédimentation, favorisation des cyprinidés d'eau vive ...).

ROUV 1 : Participer aux efforts globaux de préservation mis en place au niveau de la Rouvre et de son bassin versant.

ROUV 2 : Supprimer la retenue en parcelle C210.

ROUV 3 : Continuer un entretien mesuré de la rivière.

Prairies

Comme dans le cas de la gestion des habitats naturels prioritaires, celle des prairies concerne également d'autres milieux associés (comme les boisements pionniers) qui peuvent être reconduits en prairies. Ces actions sont principalement situées près de la Maison du Paysage.

La gestion des prairies, humides et plus sèches, nécessitera la mise en place d'un pâturage extensif ponctuel dans l'année en partenariat avec un agriculteur local. La clôture des parcelles sera donc une des premières actions à réaliser.

Une carte résume la gestion à venir des différentes parcelles près de la Maison du Paysage.

PRAIR 1 : Clôturer les parcelles à pâturer.

▪ **Prairies humides et para-tourbeuses**

Diagnostic : Elles sont localisées au niveau de la Maison de la Rivière et du Paysage. Suite à l'abandon de l'activité agricole, elles sont menacées par l'enfrichement car certaines espèces patrimoniales sont liées à une végétation herbacée basse, maintenue par pâturage ou fauche. De plus, un système de fossés transversaux engendre un drainage non négligeable de ces prairies, en canalisant vers la rivière les débits conjugués de divers suintements.

Propositions : Afin de conserver ces habitats et les espèces peu fréquentes qui leur sont inféodées, il est nécessaire de procéder à une restauration de l'humidité des terrains, particulièrement en période estivale, par obturation des fossés. De plus, un étrépage expérimental sera réalisé afin de restaurer un milieu plus favorable aux espèces hygrophiles.

La majorité des fourrés de saules pionniers sera éliminée. Afin de lutter contre le boisement de ces parcelles, une gestion par pâturage extensif est proposée car la fauche mécanique est difficilement réalisable du fait de la faible portance des sols. Quelques zones devront être fauchées manuellement, car ne pouvant être ni fauchées mécaniquement, ni pâturées en raison du passage de sentiers de découverte.

Pour les parcelles où des saules auront été coupés, les rejets annuels devront être coupés jusqu'à épuisement des souches, les bovins ne pouvant gérer efficacement tous ces rejets.

La gestion par pâturage et par fauche devra être suivie et modulée suivant les résultats.

HYDR 1 : Boucher les fossés de drainage.

PRAIR 2 : Gérer par fauche manuelle.

PRAIR 5 : Gérer par pâturage extensif.

PRAIR 7 : Limiter les fourrés et saules pionniers et couper les rejets.

PRAIR 8 : Etréper expérimentalement un secteur.

Diagnostic : En fond de vallée, certaines parcelles ont été abandonnées depuis une époque plus ancienne, étant donnée l'âge des boisements (saulaie et coudraie). Des fossés et des murets de pierres témoignent de l'exploitation passée. Les boisements humides représentent un intérêt certain, et il est nécessaire de les conserver. Néanmoins, les prairies humides paratourbeuses sont rares et les potentialités de ces terrains méritent de s'exprimer.

Propositions : Au cours de ce premier plan de gestion, il sera possible de procéder au dégagement d'une partie de la saulaie, afin de regagner des surfaces de prairies humides sur les bois déjà bien représentés sur le site. Une gestion, tout d'abord de contrôle des rejets, et ensuite de direction vers la formation herbacée souhaitée (prairie, mégaphorbiaie) sera réalisée par pâturage extensif.

De plus, dans le cadre de la restauration des prairies humides, l'élimination des peupliers en C5 et A5 pourrait être réalisée.

BOIS 4 : Abattre les peupliers en C5 et A5.

BOIS5 : Abattre et débiter sur place une partie de la saulaie.

▪ **Prairies sèches**

Diagnostic : De même que pour les prairies humides, les prairies plus sèches dominées par le Fromental pour la plupart situées près de la Maison de la Rivière et du Paysage, tendent à évoluer en friches et en fourrés suite à l'abandon de l'activité agricole. Déjà ronces et Fougère-aigle les parsèment. Ces prairies englobent de petites portions de pelouse à Orchis bouffon et Saxifrage granulé (habitats prioritaires) présentées précédemment.

Proposition : Un entretien des prairies par pâturage extensif et fauche sera nécessaire, permettant de conserver les habitats identifiés mais dégradés. Là encore, une gestion différente selon les parcelles est proposée, en raison des contraintes techniques et des visées écologiques (voir infra la cartographie de la gestion future des parcelles de la Maison du Paysage).

Avant cette gestion, des travaux de débroussaillage et d'élimination de la Fougère-aigle seront à effectuer. Une fauche des refus de pâturage sera éventuellement à effectuer dans certaines parcelles concernées par les orties, les ronces ou la Fougère-aigle.

PRAIR 3 : Débroussailler avant la gestion par fauche ou pâturage.

PRAIR 4 : Gérer par fauche mécanique.

PRAIR 5 : Gérer par pâturage extensif.

PRAIR 6 : Faucher les refus de pâturage.

▪ **Murets de pierres sèches et végétation chasmophytique**

Diagnostic : Les murets de pierres sèches, outre leur intérêt paysager et leur effet lisière, représentent des zones refuges pour de nombreuses espèces végétales, comme les espèces chasmophytiques telles que le Nombriil de Vénus, et animales comme les reptiles lorsque l'exposition leur est favorable.

Proposition : Il serait intéressant, au cours de ce plan de gestion, de procéder à la restauration de murets de pierres sèches dans le cadre de chantiers de jeunes bénévoles, en tant qu'activité ponctuelle.

MUR 1 : Restaurer des murets de pierres sèches.

C1.2.3 Espèces

▪ **Ecrevisse à pieds blancs**

Diagnostic : La population d'Ecrevisse à pieds blancs est fragmentaire sur le secteur aval de la Rouvre (Maison de la Rivière – confluence). Sur les trois ruisseaux concernées par cette espèce, un seul présente une population viable car assez nombreuse : il est situé en limite de périmètre. Une mare, située à l'amont du cours d'eau, peut représenter une menace si des vidanges sont effectuées, ou si d'autres espèces d'écrevisses sont introduites. Des modifications de l'occupation du sol ou des pollutions sur le micro-bassin versant du ruisseau pourraient être fatales à cette population.

Propositions : L'achat de la parcelle C359 comprenant le ruisseau serait tout à fait bénéfique car elle permettrait sa conservation en l'état. Cette acquisition pourrait être complétée par une convention avec le propriétaire de la mare, afin d'éviter l'introduction d'espèces ou des vidanges néfastes du plan d'eau.

ESPE 1 : Acquérir la parcelle C359 pour la sauvegarde de l'Ecrevisse.

▪ **Salmonidés**

Diagnostic : La population de salmonidés de la Rouvre est inférieure à la capacité d'accueil de la rivière, phénomène qui s'explique par le colmatage des frayères et la réduction de leur surface.

Propositions : Il pourrait être utile d'expérimenter la création d'un bras-frayère en parcelle C210, par alimentation de l'ancien fossé et installation de graviers adéquats.

ESPE 2 : Expérimenter la création d'un bras-frayère en parcelle C210.

▪ **Chiroptères**

Diagnostic : La population de chiroptères fréquentant le site est mal connue, mais l'on observe certaines « vellétés » d'installation (Grand Rhinolophe). Ces espèces étant particulièrement menacées, elles méritent toute notre attention.

Propositions : L'installation de gîte à chiroptères à des endroits adéquats permettrait d'augmenter le potentiel d'accueil du site, et de contrôler plus facilement les espèces fréquentant ces gîtes.

ESPE 3 : Mettre en place des gîtes à chiroptères.

▪ **Espèces des eaux stagnantes**

Diagnostic : Sur le site, il n'existe que deux mares à vocation pédagogique. La topographie et la nature du site (gorges, lit majeur étroit, terrains de plateau drainant) ne sont guère propices à la création de mares.

Toutefois, les suintements situés en rupture de pente sont à l'origine de petites zones d'eau stagnante.

En ce qui concerne les espèces liées à ces habitats naturels, les Amphibiens sont présents sur le site, mais dans des milieux peu favorables (ornières, mares à forte pression de fréquentation).

Propositions : Avec leur obturation, les fossés recueillant l'eau des suintements deviendront des « mares linéaires ». Il serait judicieux, en même temps que la réalisation de l'étrépage expérimental, de réaliser un élargissement en mare d'une partie d'un de ces fossés et de réaliser des micro-mares, afin de fournir aux amphibiens et autres espèces dépendant des milieux aquatiques stagnants des milieux favorables stables.

ESPE 4 : Créer une mare et des micro-mares.

C1.2.4 Paysage

▪ **Amélioration paysagère de l'entrée de la Maison du Paysage**

Diagnostic : A l'entrée des parcelles menant à la Maison du Paysage, plusieurs points méritent d'être signalés : des résineux sont présents dans l'espace boisé sur la droite du chemin, un massif rocheux est totalement occulté, essentiellement par des ronces.

Propositions : A titre paysager et pédagogique, il est proposé de diversifier les milieux visibles depuis le chemin d'entrée menant à la Maison du Paysage, en mettant en valeur les escarpements rocheux présents et en remplaçant sur le talus d'entrée le taillis par de la pelouse naturelle. Les résineux présents seront éliminés.

PAYS 1 : Améliorer du point de vue paysager l'entrée du chemin vers la Maison du Paysage.

▪ **Restauration de sentier**

Diagnostic : Le chemin reliant l'église de Bréel à la Maison du Paysage est bouché et a même disparu dans sa partie la plus proche du bourg. Il présente un intérêt paysager et fonctionnel notable.

Propositions : Il s'agit de restaurer le chemin creux dans sa partie basse et les murets qui le bordent. Vers l'église, où il a été comblé par d'énormes blocs de granite, on créera un chemin parallèle à l'ancien.

PAYS 2 : Restaurer le chemin de Bréel.

▪ **Plantation d'arbres fruitiers**

Diagnostic : Quelques arbres fruitiers, en assez mauvaise santé, subsistent en parcelle A703. Cette zone, caractérisée par des prairies assez riches qui seront gérées par pâturage, se trouve en limite de site et en transition avec le bourg.

Proposition : Un complément de plantation sera effectué pour restaurer le verger traditionnel.

PAYS 3 : Restaurer le verger.

▪ **Valorisation du bief de la Maison du Paysage**

Diagnostic : Le bief de la Maison du Paysage (ancien moulin) n'est plus en eau actuellement. En effet, le barrage qui lui était associé a été supprimé. Ce bief, mémoire de l'ancienne fonction du lieu, mérite d'être conservé. Des hélophytes et des plantes aquatiques commencent à coloniser la vase déposée sur le fond.

Propositions : L'installation d'un batardeau dans la partie aval, permettra de conserver un niveau d'eau assez haut plus longtemps et favorisera l'installation de plantes aquatiques locales. Les parties qui évolueront en mégaphorbiaie devront être fauchées tous les cinq ans environ afin de limiter le boisement.

PAYS 4 : Valoriser le bief du moulin.

▪ **Dégagement d'escarpements à finalité paysagère et écologique**

Diagnostic : L'étude paysagère a montré l'importance des escarpements rocheux qui permettent de proposer des pénétrantes visuelles le long du chemin en bord de Rouvre et d'affirmer le caractère minéral du site. Les escarpements concernés (C210, C86, A136, A135, A121, A108, A610, A106, C84, C84, A136) sont principalement colonisés par les ronces et les fourrés.

Propositions : Il serait bénéfique de dégager ces escarpements par débroussaillage essentiellement, afin de redonner au site un caractère plus minéral.

PAYS 5 : Dégager des escarpement rocheux le long de la Rouvre.

▪ **Intégration paysagère de la mare en parcelle C86**

Diagnostic : Depuis le panorama de la Roche d'Oëtre, une mare située en parcelle C86 constitue un élément assez perturbant pour la perspective paysagère. En effet, sa forme ovale, ses limites de berges très artificielles, ainsi que ses abords tondus, tranchent très nettement avec les espaces boisés et l'ambiance assez sauvage du site.

Propositions : une réflexion pourrait être menée avec le propriétaire afin de définir des solutions à ce problème paysager : conduite adaptée des arbres afin de créer un écran végétal masquant la mare depuis le panorama, gestion adaptée des berges de la mare afin de rendre ses limites moins prononcées...

PAYS 6 : Favoriser l'intégration paysagère du plan d'eau en C86

C1.3 Suivi des habitats et du paysage

C1.3.1 Suivi d'habitats

Il n'est pas possible, dans la période de cinq ans que représente un plan de gestion, de réaliser le suivi de tous les habitats, en particulier ceux dont l'évolution est la plus lente comme les peuplements forestiers en bon état. Néanmoins, certains habitats, du fait d'une évolution potentiellement rapide, ou d'une action de restauration-gestion dont ils sont l'objet, nécessitent ce suivi écologique.

▪ **Suivi floristique des parcelles gérées et des expérimentations**

Diagnostic : Comme les opérations « PRAIR » le prévoient, une gestion par pâturage et fauche débutera sur certaines parcelles dès la mise en œuvre effective de ce plan de gestion. Il s'agira de pouvoir apprécier l'efficacité de ces mesures de gestion en prairies (Maison du paysage) comme en secteur de landes (Roche d'Oëtre).

Propositions : Pour ce premier plan de gestion, des relevés phytosociologiques, sous formes de transects ou de placettes, seront effectués chaque année sur les parcelles gérées. Des placettes seront isolées comme témoins afin de mesurer l'évolution de secteurs n'étant soumis à aucune gestion.

SUIV 1 : Suivi floristique des parcelles gérées et des expérimentations.

▪ **Suivi entomologique des parcelles entretenues**

Diagnostic : Le suivi de la végétation doit être couplé à un examen de l'impact de la gestion sur l'entomofaune afin de permettre une appréciation plus large de la gestion.

Propositions : Dans cet objectif, certains groupes indicateurs pourraient être retenus : Lépidoptères, Orthoptères, Syrphidés. Des protocoles appropriés seront établis en fonction de la taille des parcelles.

SUIV 2 : Suivi entomologique des parcelles gérées.

C1.3.2 Suivi photographique du site

Diagnostic : Des mesures de gestion, à vocations écologique, paysagère mais aussi touristique, vont être réalisées durant ce premier plan de gestion. Les « transformations du site » seront donc notables. Afin de mieux exposer aux personnes extérieures l'évolution du site et de permettre de construire une réelle mémoire de la gestion, il serait utile de conserver des images du site à différentes étapes.

Proposition : Il semble nécessaire de réaliser au début, pendant, et à la fin du plan de gestion quelques campagnes photographiques qui permettront de mieux faire apprécier l'évolution du site.

SUIV 3 : Suivi photographique du site.

C1.3.3 Suivi d'espèces

Le site abrite des espèces patrimoniales qu'il convient de surveiller tout particulièrement, même si c'est une démarche globale de préservation des habitats qui doit surtout animer les efforts du gestionnaire.

▪ **Suivi de la population de Margaritifera Margaritifera**

Diagnostic : Une étude de répartition sur la Rouvre de la Moule perlière a été réalisée par la Maison de la Rivière et du Paysage en 2001. Elle a montré l'intérêt du site pour la conservation de cette espèce. Les individus sont âgés et la reproduction n'a pas été mise en évidence.

Proposition : Compte tenu du statut rarissime de l'espèce et de sa localisation réduite, il semble nécessaire d'effectuer une à deux opérations du même genre dans l'intervalle du plan de gestion. Une réflexion doit être menée pour mettre en place un partenariat avec des organismes compétents afin de garantir la préservation de cette espèce.

SUIV 4 : Suivre la population de Margaritifera margaritifera.

▪ **Suivi population écrevisse**

Diagnostic : Le site abrite une population viable, mais isolée, d'une espèce menacée : l'Ecrevisse à pieds blancs. Le ruisseau constitue une réelle zone refuge pour cette espèce en secteur aval de la Rouvre.

Proposition : Pour les mêmes raisons que dans le cas de la Moule perlière, il sera nécessaire d'effectuer un nouveau bilan, dans l'intervalle du plan de gestion, de cette population particulièrement vulnérable vis-à-vis des pollutions ou des modifications de l'occupation du sol sur le micro-bassin versant.

SUIV 5 : Suivre la population d'Ecrevisse.

▪ **Suivi piscicole**

Diagnostic : Le potentiel piscicole de la Rouvre peut se placer parmi les plus originaux au sein des rivières de Basse-Normandie, voire du Nord de la France. Sur le site est installé un piège à poissons dont le Conseil Supérieur de la Pêche a la responsabilité. L'animateur pêche de la Maison de la Rivière et du Paysage en effectue le relevé quotidien.

Proposition : le suivi doit continuer à être effectué dans les conditions actuelles.

SUIV 6 : Continuer le suivi piscicole.

▪ **Etude des chiroptères sur le site**

Diagnostic : La population de Chiroptères est mal connue sur le site. Ces espèces sont pourtant menacées et méritent une attention toute particulière. La présence d'espaces boisés importants et d'un cours d'eau peut attirer des espèces telles que le Vespertilion de Daubenton. Le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe ont déjà été contactés sur le site.

Proposition : Une étude de la population de chiroptères (par suivi des gîtes d'été et d'hiver et des gîtes installés, par réalisation de captures et par prospection à la « bat box) permettra une meilleure connaissance du patrimoine du site et constituera un investissement pour le second plan de gestion.

SUIV 7 : Etudier les chiroptères.

▪ **Suivi de l'avifaune**

Diagnostic : Grâce aux relevés de terrain effectués, les espèces d'oiseaux présentes sont relativement bien connues. Cette avifaune est sensible à la gestion qui sera pratiquée sur les différentes parcelles de prairies, de landes ou de forêts.

Propositions : Sans s'engager dans un protocole lourd de suivi, il sera utile d'effectuer un suivi de l'avifaune, par un parcours d'écoute hebdomadaire d'une heure par exemple, afin de donner des tendances concernant les variations de la fréquentation du site par les oiseaux, en hivernage,

nidification ou simple passage. La nidification d'espèces remarquables, comme le Pouillot de Bonelli, est à rechercher.

SUIV 8 : Suivre l'avifaune

▪ **Suivi des espèces végétales patrimoniales**

Diagnostic : Un certain nombre d'espèces végétales patrimoniales a été mis en évidence par les inventaires. Leur préservation constitue un enjeu. Un suivi particulier doit leur être consacré.

Propositions : Compte tenu de la forte variabilité de la floraison de certaines espèces (comme les Orchidées), des facteurs aléatoires dont elles peuvent dépendre (la fréquentation touristique et le piétinement pour les stations de Spergule printanière) et de leur sensibilité aux pratiques de gestion, un suivi sera effectué aux dates de floraison des espèces concernées.

SUIV 9 : Suivre les espèces végétales patrimoniales.

C1.3.4 Compléments d'inventaires

Diagnostic : Les connaissances sur le site sont bonnes dans certains domaines. Néanmoins, il subsiste des lacunes.

Propositions : Afin de tendre à compléter les connaissances, il serait nécessaire de procéder, durant le premier plan de gestion, à des inventaires concernant les végétaux inférieurs, les insectes liés aux bois morts, les mollusques, les papillons de nuit et les micromammifères.

INV 1 : Inventorier les lépidoptères hétérocères (papillons de nuit).

INV 2 : Améliorer la connaissance des mammifères du site.

INV 3 : Améliorer la connaissance des mollusques du site.

INV 4 : Inventorier l'entomofaune liée aux bois morts.

INV 5 : Inventorier les algues, les bryophytes et les lichens.

C1.4 Gestion de projets

▪ **Aménagement du site de la Roche d'Oëtre**

Diagnostic : Dans le cadre de l'opération Grand Site « Suisse Normande », l'édification d'une Maison de Site est prévue afin de mieux informer le public et de lui proposer une gamme plus large d'activités de découverte. Projet de la Communauté de communes du bocage d'Athis, cette Maison devrait être opérationnelle en 2004-2005. Le projet est décrit en annexe.

Proposition : La Maison de la Rivière et du Paysage, partie prenante du projet, assure un conseil auprès de la Communauté de communes pour garantir la cohérence de la mise en place de la Maison de Site à la Roche d'Oëtre avec les objectifs du plan de gestion.

PROJ 1 : Assurer la cohérence de l'aménagement du site de la Roche d'Oëtre avec les objectifs du plan de gestion.

▪ **Création d'un parcours « pêche-nature » tout public à la Maison du Paysage**

Diagnostic : Cet équipement doit permettre la fréquentation du public handicapé ou mal-marchant, sur une partie du site naturel.

Propositions : La Maison de la Rivière et du Paysage assure un conseil auprès de la Communauté de Communes pour garantir la cohérence de la mise en place de cet équipement avec les objectifs du plan de gestion. Le projet est décrit en annexe.

PROJ 2 : Assurer la cohérence de la création d'un parcours « pêche-nature » tout public avec le plan de gestion.

▪ **Création d'un parcours de découverte des escarpements tout public**

Diagnostic : Cet équipement doit permettre la fréquentation d'un public handicapé ou mal-marchant sur le site.

Propositions : La Maison de la Rivière et du Paysage assure un conseil auprès de la Communauté de communes pour garantir la cohérence de la mise en place de cet équipement avec les objectifs du plan de gestion.

PROJ 3 : Assurer la cohérence de la création d'un parcours de découverte tout public des escarpements avec les objectifs du plan de gestion.

C1.5 **Fréquentation, accueil et pédagogie**

▪ **Diversification des propositions de découverte**

Diagnostic : Il s'agit d'apporter des éléments représentant de nouveaux supports pour les animations vers les scolaires, mais aussi pour la découverte libre du grand public

Propositions : La mise en place d'un « herboretum » est proposé à la Maison du Paysage, espace où seront présentées des plantes sauvages de la Vallée de la Rouvre et les usages qui leur sont liés (usage curatif, alimentaire...). Cet « herboretum » sera localisé dans le secteur davantage consacré aux animations et aux visites libres, afin de maintenir la cohérence pédagogique, paysagère et naturelle du site.

PUBLI 1 : Créer un « herboretum » pédagogique.

▪ **Ouverture au public du chemin de bord de Rouvre**

Diagnostic : Le chemin de bord de Rouvre en rive droite reliera les sites de la Roche d'Oëtre et de la Maison du Paysage. Une convention de passage est à ce jour en voie d'être signée par tous les propriétaires concernés.

Propositions : Il convient de respecter le site des gorges et de ne réaliser aucun aménagement. Ce sentier ne sera pas tout public et devra respecter le caractère sauvage des gorges (pas d'aménagements, signalétique très réduite).

PUBLI 2 : Ouvrir au public le chemin du bord de Rouvre.

▪ **Education à l'environnement**

Diagnostic : La Maison de la Rivière et du Paysage réalise de nombreuses animations en abordant des thématiques diverses. Ces animations sont programmées ou réalisées à la demande, pour les scolaires ou le grand public.

Propositions : Il s'agit de continuer ces activités d'éducation à l'environnement, en utilisant les nouveaux moyens disponibles, en proposant des visites guidées du site, des expositions, des conférences et des animations diversifiées.

PUBLI 3 : Poursuivre et développer les actions d'éducation à l'environnement et de visite sur le site.

▪ **Programme annuel de sorties et animations**

Diagnostic : Les sorties à la demande, pour le grand public ou les scolaires, sont une des facettes de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Néanmoins, des sorties régulières ou des événements thématiques doivent être programmés, pour proposer des activités originales, plus ciblées, ou tout simplement pour faire connaître le site.

Propositions : Il sera nécessaire d'éditer un programme annuel de sorties et activités et d'en effectuer la promotion, à l'image de ce qui est réalisé pour d'autres Espaces Naturels Sensibles du Département.

PUBLI 4 : Editer un programme annuel de sorties.

▪ **Edition d'un Carnet du petit naturaliste**

Diagnostic : Pour chaque Espace Naturel Sensible du Département de l'Orne, le Conseil Général édite un ouvrage pédagogique servant de support à la découverte par le public du patrimoine du site, sous ses différents aspects : faune, flore, paysages...

Proposition : L'E.N.S. « Roches d'Oëtre - Gorges de la Rouvre » accueille déjà actuellement un nombre important de visiteurs, qui ira croissant avec l'aménagement de la Maison de site de la Roche d'Oëtre. Il est donc proposé de publier dès le début du plan de gestion un « Carnet du petit naturaliste » décrivant les différentes facettes de l'intérêt écologique et paysager du site.

PUBLI 5 : Editer un Carnet du petit naturaliste.

▪ **Evaluation de la fréquentation**

Diagnostic : Actuellement, il existe un flux de visiteurs non négligeable fréquentant la Roche d'Oëtre d'une part, la Maison de la Rivière et du Paysage d'autre part. La liaison plus officielle entre ces deux sites et leurs aménagements respectifs engendreront une augmentation du nombre de visiteurs, avec une grande partie de « visiteurs libres », qu'il faudra évaluer.

Propositions : Afin de mieux qualifier et quantifier les flux de visiteurs, il sera nécessaire de mettre au point un système d'évaluation à la fois dans les deux sites d'accueil mais aussi au niveau du sentier les reliant. En effet, c'est particulièrement au niveau des gorges qu'il sera nécessaire d'évaluer les perturbations engendrées par les flux de visiteurs. Cette opération sera effectuée grâce à la mise en place de compteurs.

PUBLI 6 : Evaluer la fréquentation.

▪ **Information des promeneurs**

Diagnostic : Avec l'ouverture plus large du site, il deviendra nécessaire d'informer les visiteurs de leurs responsabilités vis-à-vis des habitats et espèces présentes, mais aussi vis-à-vis des propriétaires et usagers du site, par exemple en période de chasse les samedis et dimanches. Une cohabitation peut et doit exister entre les différents usages présents.

Propositions : Il s'agit de ne pas multiplier les panneaux sur le site, et de lui préserver son aspect naturel. La Maison du Paysage et la future Maison de la Roche d'Oëtre serviront de point d'information avec distribution d'un guide succinct du promeneur et avertissement par affichage en période de chasse. Durant les battues, des panneaux de signalisation mobiles à l'entrée des parcelles pourront compléter l'information.

PUBLI 7 : Informer les promeneurs

C1.6 Maintenances des infrastructures et des outils

▪ **Finalisation du sentier pédagogique dans les bois au-dessus de la grange**

Diagnostic : Ce parcours forestier, ne devant être aménagé qu'avec le strict minimum afin de lui garder son caractère naturel, comporte néanmoins quelques points devant être traités : un tas de souches couvert par des bâches, une légère montée un peu glissante ne permettant pas un accès facile aux personnes mal marchantes, et un réseau de sentier « annexes », restes du circuit de 4x4, qui n'ont pas intérêt à être ouverts au public.

Propositions : Pour finaliser ce sentier, il s'agira d'éliminer le tas de bois ou tout du moins les bâches le recouvrant, d'équiper de quelques marches en rondins le passage glissant et de fermer, par une gestion adaptée des lisières, l'accès aux sentiers « annexes ».

MAIN 1 : Finaliser le sentier pédagogique dans la partie boisée.

▪ **Aménagement de la grange pédagogique**

Diagnostic : Cette grange a pour but d'offrir un abri aux classes lors d'intempéries et de leur permettre d'exploiter le matériel récolté pendant l'animation. Le sol en terre battu ne semble pas offrir des modalités d'entretien adéquates par rapport à la fréquence d'utilisation par les classes. De plus, l'accessibilité des personnes handicapées en fauteuil roulant n'y est actuellement pas possible.

Propositions : Afin de permettre un entretien plus efficace et une bonne accessibilité aux personnes handicapées, il est proposé de traiter le sol de la grange avec une dalle de béton ou un autre matériau à préciser.

Dans le même temps, un dispositif d'exploration sensorielle sera installé afin de compléter l'aménagement pédagogique de cet espace.

MAIN 2 : Aménager la grange pédagogique.

▪ **Vérification annuelle des aménagements et réparations**

Diagnostic : Les équipements pédagogiques extérieurs sont soumis aux aléas climatiques, voire à des dégradations volontaires. Afin de conserver l'image du site, et sachant qu'un équipement dégradé nuit plus qu'il n'apporte, une bonne connaissance de l'état des équipements sera indispensable.

Propositions : Chaque année, un bilan de l'état des différents équipements sera réalisé et un fond de remplacement d'équipement sera disponible afin d'intervenir rapidement.

MAIN 3 : Vérifier et réparer chaque année les aménagements.

▪ **Entretien et remplacement de matériel pédagogique**

Diagnostic : Les visites et les activités d'éducation à l'environnement nécessitent du matériel, en plus des bornes de découverte installées sur place. Soumis à une utilisation intensive, ce matériel est rapidement usé et doit être remplacé.

Propositions : Tous les ans, il sera fait un bilan du matériel pédagogique prévu pour le site et un fond sera défini pour son remplacement.

MAIN 4 : Dresser le bilan de l'état du matériel pédagogique.

▪ **Définition de zone de parcours pour les engins**

Diagnostic : La réalisation de certains travaux prévus au plan de gestion nécessitera la venue d'engins de fauche, de débardage et de terrassement. Il sera impératif de proposer des parcours appropriés pour ces engins, afin de faciliter leurs travaux et de minimiser l'impact de leur venue.

Propositions : Le plan de gestion met en cohérence les différentes actions à réaliser et les liste sur un planning. Elles sont donc organisées dans le temps. Elles doivent être aussi organisées dans l'espace. Etant donnés les projets assez importants prévus à la fois sur le site de la Maison de la Rivière et du Paysage et sur le site de la Roche d'Oëtre, il sera nécessaire de limiter les emprises ouvertes aux engins de travaux.

De même, un parcours d'accès sera défini pour les opérations régulières d'entretien.

MAIN 5 : Définir des chemins d'accès pour les engins de travaux et d'entretien.

▪ **Entretien des sentiers**

Diagnostic : Au niveau de la Maison du Paysage, certains sentiers sont à entretenir par girobroyage, ainsi que certaines surfaces aux abords des équipements. Ces « circulations » permettent de canaliser le public, en lui indiquant le chemin et en laissant une végétation plus haute sur les côtés. Le broyage, bruyant, est difficilement compatible avec la réalisation d'animations pédagogiques et la perception de l'ambiance naturelle du site par les visiteurs.

Propositions : L'entretien des sentiers est nécessaire et doit être réalisé régulièrement afin de bien canaliser le public. Certains sentiers, comme celui en bord de Rouvre, doivent garder un caractère plus sauvage et faire l'objet d'un entretien très limité. Les opérations d'entretien doivent être programmées et ne pas intervenir durant des animations pédagogiques ou lors des périodes de grande fréquentation du site.

MAIN 6 : Entretien des sentiers de manière adaptée.

Tableau récapitulatif des actions en fonctions des objectifs du plan de gestion.

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion	Actions correspondantes prévues dans le plan de gestion	Autres objectifs visés
conservation de la valeur du patrimoine naturel et paysager du site.	OH.1 Restaurer et gérer les milieux naturels européens prioritaires.	PELO1 : Adapter les parcours piétons pour le maintien des pelouses en zones ouvertes.	OA.2;OFI.1
		PELO2 : Favoriser l'installation de nouvelles pelouses par nettoyage et grattage de rankers.	OFI.1
		LAND 1 : Diversifier les groupements.	OFI.1
		LAND2 : Contrôler une partie du fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine et de la chênaie acidiphile dégradée.	OFI.1
		LAND 3 : Créer un corridor écologique en pied d'escarpement.	OFI.1;OP.1
		RIP1 : Conserver la ripisylve et la laisser progresser.	OF.1;OFI.1;OP.1
		AULN 1 : Restaurer l'aulnaie à sphaignes par amélioration des niveaux d'eau.	OFI.1
		PEUP 1 : Eliminer progressivement les peupliers.	
		ACER 1 : Favoriser la restauration de la forêt de ravin.	OFI.1
		EXTE 1 : Elargir le périmètre de préemption à des parcelles ciblées et d'intérêt notable pour la conservation d'habitats et d'espèces.	OF.1;OFI.1
		ACQU 1 : Poursuivre l'acquisition de terrains en fonction des opportunités et des priorités.	OF.1;OFI.1
		FINA 1 : Etudier les possibilités de financement pour les actions menées par des propriétaires privés.	OI.1
		CONV1 : Etablir des conventions de gestion entre les propriétaires, le Conseil Général et les éventuels gestionnaires.	OI.1
		CONV 2 : Etablir une convention d'animation.	
		FOURR1 : Conserver le fourré à Genévrier.	OFI.1
	OH.2 Restaurer et gérer les milieux naturels non prioritaires.	BOIS 1 : Promouvoir une sylviculture intégrant des objectifs écologiques.	OH.1;OF.1;OFI.1
		BOIS 2 : Restaurer la parcelle la plus dégradée par les chablis (n° C84).	
		BOIS 3 : Restaurer des ruisseaux par dégagement et replantation éventuelle.	OP.1
		BOIS 4 : Abattre des peupliers en C5 et A5.	OP.1
		BOIS 5 : Abattre et débiter sur place une partie de la saulaie.	OFI.1
		LIS 1 : Gérer des ourlets forestiers en feston et restaurer les corridors.	
		ROUV 2 : Supprimer la retenue en parcelle C210.	OF.1
		ROUV 3 : Continuer un entretien mesuré de la rivière.	OF.1;OFI.1
		HYDR 1 : Boucher les fossés de drainage.	
		PRAIR 1 : Clôturer les parcelles à pâturer.	OH.1, OFI.1
		PRAIR 2 : Gérer par fauche manuelle.	OH.1, OFI.1
		PRAIR 3 : Débroussailler avant la gestion par fauche ou pâturage.	
		PRAIR 4 : Gérer par fauche mécanique.	OH.1, OFI.1
		PRAIR 5 : Gérer par pâturage extensif.	OH.1, OFI.1
		PRAIR 6 : Faucher les refus de pâturage.	
		PRAIR 7 : Limiter les fourrés et saules pionniers et couper les rejets.	
		PRAIR 8 : Etréper expérimentalement un secteur.	OFI.1
		MUR 1 : Restaurer des murets de pierres sèches.	OP.1
	OH.3 Suivre les résultats des mesures de restauration et de gestion .	SUIV 1 : Suivi floristique des parcelles gérées et des expérimentations.	OH.1;OH.2
		SUIV 2 : Suivi entomologique des parcelles gérées.	OH.1;OH.2
		SUIV 3 : Suivi photographique du site.	OH.1;OH.2
		BILA 1 : Evaluer la gestion au terme des cinq ans.	
	OH.4 Participer aux efforts globaux de maintien de qualité de la Rouvre.	ROUV 1 : Participer aux efforts globaux de préservation mis en place au niveau de la Rouvre et de son bassin versant (Contrat Rural, actions de la CATER...).	OH.2, OF.1
	OF.1 Préserver, voire développer, les habitats des espèces remarquables sur le site.	ESPE 1 : Acquérir la parcelle C359 pour la sauvegarde de l'Ecrevisse.	
		ESPE 2 : Expérimenter la création d'un bras-frayère en parcelle C210.	
		ESPE 3 : Mettre en place des gîtes à chiroptères.	
		ESPE 4 : Créer une mare et des micro-mares .	
	OF.2 Effectuer un suivi des espèces faunistiques remarquables, ou potentiellement nuisibles, sur le site.	SUIV 4 : Suivre la population de Margaritifera margaritifera.	OF.1
		SUIV 5 : Suivre la population d'Ecrevisse.	OF.1
		SUIV 6 : Continuer le suivi piscicole.	OF.1
		SUIV 7 : Etudier les chiroptères.	OF.1
		SUIV 8 : Suivre l'avifaune.	OF.1
	OF.3 Améliorer le niveau de connaissance de la faune du site.	INV 1 : Inventorier les lépidoptères hétérocères.	OF.1;OF.2
		INV 2 : Améliorer la connaissance des mammifères du site.	OF.1;OF.2
		INV 3 : Améliorer la connaissance des mollusques du site.	OF.1;OF.2
		INV 4 : Inventorier l'entomofaune liée aux bois morts.	OF.1;OF.2

Espace Naturel Sensible Roche d'Oëtre – Gorges de la Rouvre – Plan de gestion 2003-2007

conservation de la valeur du patrimoine naturel et paysager du site (suite).	OFI.1	Favoriser les populations d'espèces végétales patrimoniales présentes sur le site par la restauration et la gestion de leur habitat et réaliser leur suivi.	SUIV 9 :	Suivre les espèces végétales patrimoniales.	OH.1, OH.2
	OFI.2	Améliorer la connaissance des végétaux inférieurs et des lichens sur le site.	INV 5 :	Inventorier les algues, les bryophytes et les lichens.	OFI.1
	OP.1	Mettre en valeur les éléments forts du paysage structurant le site.	PAYS 1 :	Améliorer du point de vue paysager l'entrée du chemin vers la Maison du Paysage.	OH.2
			PAYS 2 :	Restaurer le chemin de Bréel.	
			PAYS 3 :	Restaurer le verger.	
			PAYS 4 :	Valoriser le bief du moulin.	OA.1
			PAYS 5 :	Dégager des escarpements rocheux le long de la Rouvre.	OH.2
			PAYS 6 :	Favoriser l'intégration paysagère du plan d'eau en parcelle C86	
	OP.2	Adapter aux objectifs du plan de gestion les aménagements prévus sur le site.	PROJ 1 :	Assurer la cohérence de l'aménagement du site de la Roche d'Oëtre avec les objectifs du plan de gestion.	OH.1;OH.2; OF.1;OFI.1; OP.1
			PROJ 2 :	Assurer la cohérence de la création d'un parcours « pêche-nature » tout public avec le plan de gestion.	OH.1;OH.2; OF.1;OFI.1; OP.1
PROJ 3 :			Assurer la cohérence de la création d'un parcours de découverte tout public des escarpements avec les objectifs du plan de gestion.	OH.1;OH.2; OF.1;OFI.1; OP.1	
accueil du public, initiation et éducation à l'environnement, sensibilisation du public à la protection de l'environnement	OA.1	Poursuivre les animations pédagogiques au niveau de la Maison de la Rivière et du Paysage et les étendre au site de la Roche d'Oëtre.	PUBLI 1 :	Créer un « herboretum » pédagogique.	
			PUBLI 2 :	Ouvrir au public le chemin du bord de Rouvre.	
			PUBLI 3 :	Poursuivre et développer les actions d'éducation à l'environnement et de visite sur le site.	
			PUBLI 4 :	Editer un programme annuel de sorties.	
			PUBLI 5 :	Editer un Carnet du petit naturaliste.	
	OA.2	limiter l'impact des flux de visiteurs en les informant et en les canalisant de manière "douce".	PUBLI 6 :	Evaluer la fréquentation.	
			PUBLI 7 :	Informers les promeneurs.	
	OA.3	Maintenir la qualité des aménagements pour l'accueil du public.	MAIN 1 :	Finaliser le sentier pédagogique dans la partie boisée.	
			MAIN 2 :	Aménager la grange pédagogique.	
			MAIN 3 :	Vérifier et réparer chaque année les aménagements.	
			MAIN 4 :	Dresser le bilan de l'état du matériel pédagogique.	
			MAIN 5 :	Définir des chemins d'accès pour les engins de travaux et d'entretien.	
			MAIN 6 :	Entretien des sentiers de manière adaptée.	
	OI.1	Poursuivre la démarche d'information et de collaboration avec les différents partenaires.	COMM 1 :	Associer usagers, propriétaires et communes à la « vie » du site.	OH.1;OH.2; OF.1;OFI.1; OP.1;OA.1
			COMM 2 :	Rédiger un rapport d'activités annuel et prévisionnel.	
			COMM 3 :	Editer une plaquette synthétique expliquant la gestion du site.	OA.2, OA.1

Carte des principales actions du plan de gestion Roche d'Oëtre – Gorges de la Rouvre.

Carte de la gestion à venir des parcelles de la Maison du Paysage.

C2 Le plan de travail

C2.1 Plan d'action 2003-2007

Les tableaux suivants indiquent la programmation souhaitable des différentes opérations au cours des cinq années du plan de gestion. Une indication sur les propriétaires des parcelles concernées (collectivités ou propriétaires privés) est donnée pour chaque action.

Les actions à réaliser sont ensuite énumérées par année du plan de gestion, avec pour certaines, une estimation des coûts, qui peuvent varier selon l'intervenant choisi pour la prestation ou le mode de réalisation. Il faut préciser qu'en fonction des opérations, des financements complémentaires pourront être recherchés.

Différentes opérations sont distinguées dans ces tableaux récapitulatifs par année :

- Des actions, essentiellement administratives, seront réalisées par les services du Conseil Général ;
- Des actions seront commandées et contrôlées par le Conseil Général de l'Orne ou une autre collectivité, mais confiées à un maître d'œuvre qui pourra être le gestionnaire délégué. Une convention et un financement seront établis pour la réalisation de chaque action ;
- Des opérations généralement annuelles, de l'ordre du fonctionnement (suivis floristiques et floristiques, suivi des travaux, estimation de la fréquentation, maintenance du matériel, actions d'éducation à l'environnement...) seront déléguées par convention à un gestionnaire local et réalisées sous le contrôle des services du Conseil Général de l'Orne. Le financement lié à cette convention est à estimer ;
- Enfin, des actions pourront être réalisées par des propriétaires privés volontaires, par leurs propres moyens ou éventuellement, si ces propriétaires le désirent, avec le soutien technique et financier du Conseil Général et du gestionnaire, afin d'être en parfaite cohérence avec les objectifs du plan de gestion.

Tableaux de planification

Tableaux de planification

Tableaux par année -2003

Tableaux par année- 2004

Tableaux par année- 2005

Tableaux par année- 2006

Tableaux par année- 2007

Section D. Programme d'évaluation du présent plan de gestion

D1 Evaluation annuelle : rapport d'activité (COMM2)

Le rapport d'activité et prévisionnel, défini sous la rubrique COMM 2 dans la liste des opérations, sera l'occasion de présenter à la fin de chaque année l'évaluation des actions entreprises par le biais de leurs résultats et de leurs conditions de réalisation.

D2 Evaluation de la gestion au bout des cinq années (BILA 1)

Au terme des cinq ans du plan de gestion, il sera possible de présenter les résultats du suivi écologique et un bilan des activités pédagogiques réalisées (voir les opérations du plan de gestion) permettant de juger de l'efficacité de la gestion du site par rapport aux différents objectifs. Les conclusions orienteront la rédaction du second plan de gestion.

Conclusion

Cette deuxième partie du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Roche d'Oëtre - Gorges de la Rouvre » a permis, à la suite du premier tome décrivant les multiples intérêts du site, de mettre en évidence les objectifs et actions prioritaires pour la préservation du patrimoine naturel et paysager présent ainsi que pour la découverte de ce patrimoine par un large public.

Le site a été longtemps l'objet d'une exploitation agricole ou forestière qui lui a permis de conserver des zones ouvertes de landes ou de prairies, sièges d'une biodiversité importante. Le plan de gestion entend maintenir la valeur biologique liée à ces espaces ouverts.

La conservation des milieux forestiers est aussi un objectif capital. Ainsi, il est souhaitable de laisser évoluer le plus naturellement possible les boisements, ce qui assurera le maintien d'un certain caractère « sauvage » où l'intervention devrait pouvoir se limiter à assurer d'indispensables impératifs de sécurité.

En définitive, les actions du plan de gestion 2003-2007 correspondent à un grand effort de restauration du site et sont concentrées dans les premières années de ce plan, en parallèle avec l'édification de la Maison de site à la Roche d'Oëtre. En effet, il est bon de rappeler que si les gorges de la Rouvre ne sont qu'un espace naturel sensible du Département parmi d'autres, en revanche, ce site constitue le seul ensemble naturel départemental doté d'une structure d'accueil pérenne (ici même trois !) et gérant un flux considérable de fréquentation touristique (40 000 pour la Roche d'Oëtre et 10 000 pour les Maisons de la Rivière et du Paysage). Ce nombre de visiteurs qui ne tendra qu'à augmenter et le projet d'un véritable « complexe » d'animation-information assurent ici au Département un outil essentiel de communication sur la valeur de son patrimoine naturel, la politique volontaire mise en œuvre pour sa conservation et les prédispositions de l'Orne en matière de tourisme de nature.

Bibliographie

- Archives Départementales de l'Orne. Cadastres napoléoniens et matrices des communes de Bréel, Ségrie-Fontaine et Bréel. Conseil Général de l'Orne
- Archives départementales de l'Orne, 1998. Révolution au champ : l'agriculture ornaise de 1800 à 1940. Catalogue de l'exposition. Conseil Général de l'Orne
- BROSSE, Xavier, 2002. La Loutre en Suisse Normande : présence confirmée. (à paraître).
- CAUE de l'Orne, 1995. Vers une charte du paysage – Canton d'Athis-de-l'Orne, Briouze, Putanges-Pont-Ecrépin.
- Commission Européenne. DG Environnement, 1999. Natura 2000 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne.
- CPIE Vallée de l'Orne, CAUE de l'Orne, CAUE du Calvados, 1998. La charte paysagère en Suisse normande. Conseil Régional de Basse Normandie, Préfecture de la Région Basse-Normandie. DIREN Basse-Normandie, CSRPN Basse Normandie, ARPEA, 1998. Modernisation de l'inventaire ZNIEFF Basse Normandie - Contribution à l'identification des espèces et des milieux déterminants (document provisoire, 2^{ème} éd.). Diren Basse-Normandie.
- Ferrière-Percy (la), Hector, 1858. Histoire du Canton d'Athis (Orne) et de ses communes. Auguste Aubry, Paris.
- Foucault B. (de), 1981. Cartographie chorologique et étude complémentaire de quelques associations végétales des pointements de roches précambriennes et primaires de Basse-Normandie continentale. Bull. Soc. Lin. Norm. N° 108, p61-70.
- Labadille C.-E & Foucault B. (de), 1997. Données complémentaires sur la végétation des terrains arides de la Normandie armoricaine : une contribution à l'étude du système « intermédiaire ». Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest N.S. 28, p77-106.
- Labadille, C.-E., 1999. Les frênaies-érablières de ravin de la Normandie armoricaine. Acta Bot. Gallica n° 146, p 319-352
- Labadille, C.-E., 2000. Le système intermédiaire dans le Val-d'Orne (14.61, France). Associations, paysages végétaux et valeur patrimoniale d'une zone de contact géomorphologique. Thèse, Université de Lille II, Faculté des Sciences pharmaceutiques et biologiques. Laboratoire de botanique.
- Maison de la Rivière et du Paysage, 2002. Contribution à l'étude malacologique du Haut-bassin siliceux de l'Orne (Orne, France) : Nouvelles données sur la présence de Margaritifera margaritifera et d'Unio crassus. Bull. Soc. Lin. de Normandie (à paraître).
- IXIA, 1999. Saint-Philbert-sur-Orne : Remembrement – Etude paysagère. Conseil Général de l'Orne.
- Plans cadastraux et matrices napoléoniens de Bréel, Saint-Philbert-sur-Orne, et Ségrie-Fontaine. Archives Départementales de l'Orne.
- Inventaire Archéologique Départemental de l'Orne.
- Brébisson R. de, 1909. Les légendes de la Forêt-Auvray et de Roche d'Oëtre. Bull. Société Historique et archéologique de l'Orne – Tome XXVIII – P152-157.
- Gallais, Séverine, 1997. Les Roches d'Oëtre : un espace naturel exceptionnel aux fortes potentialités touristiques. Rapport de stage MST Aménagement – Environnement. Conseil Général de l'Orne.
- Stauth, Séverine, 2002. Résultats de la prospection bryologique à la Roche d'Oëtre.
- Provost M, 1998. Flore vasculaire de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.

Annexes

- Annexe I : Présentation Aménagement Roche d'Oêtre.
- Annexe II : Présentation Parcours Pêche Nature.
- Annexe III : Compte-rendus des réunions de concertation.
- Annexe IV : Listes des espèces végétales et animales présentes sur le site.